

Rapport de durabilité 2024

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Table des matières

Avant-propos	5
Résumé	7
1 Politique monétaire et durabilité	10
2 Normes et valeurs	11
2.1 Principes	11
2.2 Compliance	11
2.3 Prise en compte des normes et valeurs lors des achats	12
2.4 Prise en compte des normes et valeurs dans la gestion des titres d'émetteurs privés	14
3 Collaboratrices et collaborateurs	16
3.1 Stratégie RH	16
3.2 Effectifs	19
3.3 Développement du personnel	20
3.4 Conditions de travail	22
3.5 Protection de l'intégrité des collaboratrices et collaborateurs	25
3.6 Système de signalement des infractions	25
4 Contribution sociétale	27
4.1 Formation économique	27
4.2 Connaissances spécialisées	31
4.3 Art et culture	33
5 Climat et environnement	34
5.1 Le changement climatique et la BNS	34
5.2 Gouvernance relative aux questions climatiques	36
5.3 Les activités opérationnelles du point de vue environnemental et climatique	38
5.4 Placements et climat	49
5.5 Coopération internationale sur les risques climatiques	58
Glossaire et abréviations	60
Rapport de l'auditeur indépendant	63

Avant-propos

Madame, Monsieur,

En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse (BNS) conduit la politique monétaire du pays. Conformément à la loi, elle a pour mandat d'assurer la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. Publié annuellement, le *Compte rendu d'activité* à l'attention de l'Assemblée fédérale contient des informations détaillées sur l'accomplissement des tâches légales de la BNS.

Le *Rapport de durabilité 2024* commence par préciser son lien avec le *Compte rendu d'activité*: il montre comment la Banque nationale crée, par l'accomplissement de son mandat, une condition nécessaire à la prospérité de la Suisse, contribuant ainsi de manière déterminante au développement durable du pays. Il expose ensuite les activités menées par la Banque nationale dans les domaines de la gouvernance et de la responsabilité sociale et environnementale. Le rapport comprend ainsi notamment des informations sur les enjeux relatifs aux droits sociaux, aux droits du travail et aux droits de l'homme, ainsi qu'à la lutte contre la corruption et à l'engagement de la BNS en faveur de la vie sociale. Les sujets abordés portent également sur le fonctionnement de la Banque nationale et sur l'accomplissement de son mandat, pour autant qu'ils ne soient pas traités dans le *Compte rendu d'activité* ou le *Rapport sur la stabilité financière*.

Ces dernières années, la BNS a réalisé des progrès significatifs pour un grand nombre d'enjeux liés à la durabilité. En parallèle, elle n'a cessé de faire évoluer sa manière d'établir des rapports à ce sujet. En effet, la Banque nationale procède depuis 1996 à une écogestion systématique. À partir de 2009, elle a publié un *Rapport environnemental*. Ce dernier a été remplacé en 2018 par l'actuel *Rapport de durabilité*, qui paraît chaque année et traite également des enjeux sociaux et sociétaux. L'édition de 2024 a encore été enrichie par rapport à celle de 2023: elle intègre des informations sur les dispositions du code des obligations (CO) pour ce qui a trait à la transparence sur les questions non financières, pour autant que ces dispositions soient applicables à la Banque nationale.

Le *Rapport de durabilité* paraît en même temps que le *Rapport de gestion*, mais uniquement sous format électronique.

Berne et Zurich, le 28 février 2025



BARBARA JANOM STEINER
Présidente du Conseil de banque



MARTIN SCHLEGEL
Président de la Direction générale

Fondements juridiques

Soumise à des obligations spécifiques de rendre compte, la Banque nationale doit notamment établir, chaque année, un *Compte rendu d'activité* adressé à l'Assemblée fédérale. Elle y informe de l'accomplissement de ses tâches au sens de l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale (LBN).

Dans le *Rapport de durabilité 2024*, la BNS rend compte des questions non financières au sens des dispositions révisées du code des obligations (art. 29 LBN, en liaison avec les art. 964a à 964c CO). Les enjeux traités comprennent des questions environnementales et sociales ainsi que des aspects liés aux intérêts de la main-d'œuvre, aux droits humains et à la lutte contre la corruption, pour autant que ces points ne soient pas abordés dans le *Compte rendu d'activité* ou dans le *Rapport sur la stabilité financière*. La LBN en tant que loi spéciale définit les tâches et les instruments spécifiques à la BNS, de même que l'établissement des rapports par l'institution. C'est pourquoi les dispositions susmentionnées du CO ne sauraient s'appliquer dans leur intégralité à la Banque nationale, des dérogations étant nécessaires.

L'établissement de rapports de durabilité par la BNS se base sur les normes internationales applicables en la matière, comme celles de la Global Reporting Initiative (normes GRI) ou les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Le *Rapport de durabilité* est approuvé en deux étapes: en première instance par la Direction générale en sa qualité d'organe exécutif suprême, et en seconde instance par le Conseil de banque en vertu de la compétence résiduelle qui lui est attribuée par l'art. 42, al. 3, LBN.

RÉSUMÉ

Intitulé «Politique monétaire et durabilité», le premier chapitre expose comment la Banque nationale apporte une contribution importante au développement durable de la Suisse en accomplissant son mandat de politique monétaire. Celui-ci consiste à garantir la stabilité des prix, qui est une condition indispensable à la croissance et à la prospérité. En effet, la stabilité des prix permet de conserver le pouvoir d'achat conféré par les salaires, les rentes et l'épargne. Pour être crédible et efficace, la politique monétaire requiert néanmoins un mandat légal qui soit défini de façon claire et étroite.

Politique monétaire
et durabilité

Le chapitre «Normes et valeurs» décrit la culture d'entreprise telle qu'elle se reflète dans le Code de conduite et la Charte de la BNS. Ces documents témoignent de l'importance accordée à une gestion respectueuse et responsable aussi bien du personnel que des ressources naturelles. La BNS crée ainsi les conditions lui permettant de remplir son mandat légal de manière responsable et exemplaire. En matière de compliance, son approche vise à faire en sorte que l'ensemble du personnel respecte aussi bien la lettre que l'esprit des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes et valeurs supérieures du Code de conduite.

Normes et valeurs

Il importe à la Banque nationale que ses fournisseurs de biens et de services reconnaissent, comme elle, les normes et valeurs qui sont les siennes. Ce prérequis, qui forme la base de partenariats reposant sur la confiance, permet d'éviter les risques de réputation susceptibles de découler de relations d'affaires. Ce chapitre expose la stratégie mise en place pour gérer les questions sociales liées aux processus d'achats. La BNS oblige ses fournisseurs à lui livrer des indications certifiant une activité commerciale durable, intègre et respectueuse de la loi. Pour ce faire, elle recourt à une déclaration à remplir par ses fournisseurs, mise en place en 2023.

De plus, la Banque nationale respecte, dans sa politique de placement, les normes et valeurs fondamentales de la Suisse. Ainsi, elle n'acquiert pas d'actions ni d'obligations d'entreprises dont les produits ou les processus de production transgressent de manière flagrante des valeurs largement reconnues sur le plan sociétal. La BNS s'abstient par conséquent d'acheter des titres d'entreprises qui violent massivement des droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement, qui sont principalement actives dans l'extraction du charbon comme source d'énergie ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international.

Collaboratrices et collaborateurs

Le chapitre «Collaboratrices et collaborateurs» décrit la responsabilité sociale que la Banque nationale assume en sa qualité d'employeur et les prestations qu'elle fournit à son personnel. En matière de ressources humaines, sa stratégie RH est axée sur une amélioration constante des compétences du personnel, des processus et des instruments. La Banque nationale offre des conditions de travail adaptées à notre époque et favorise la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Son attrait en tant qu'employeur est encore renforcé par la possibilité qu'elle offre à son personnel de travailler au service de la collectivité.

La garantie de l'égalité des chances et l'exclusion de toute discrimination constituent deux autres éléments importants de cette stratégie. Les processus RH sont régulièrement révisés. La Banque nationale attache beaucoup d'importance au devoir d'assistance qui consiste à protéger l'intégrité personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle dispose pour ce faire d'un dispositif important: un système permettant à ses collaboratrices et collaborateurs de signaler des infractions en passant par différents canaux.

Contribution sociétale

Le chapitre «Contribution sociétale» décrit la manière dont la Banque nationale transmet à la société ses connaissances économiques. La BNS attache une grande importance à la formation de la population dans ce domaine. Son engagement en la matière est très varié: il va d'une offre de formation dans les écoles professionnelles et les gymnases à un cycle de conférences publiques intitulé Karl Brunner Distinguished Lecture, en passant par un centre d'information et de conférences sur le site de Zurich, le Forum BNS.

La Banque nationale réalise par ailleurs ses propres travaux d'analyse et de recherche en vue d'accomplir les tâches qui lui incombent. Elle en rend une partie accessible au public. Par ses activités de recherche, la BNS consolide et étend notamment le savoir disponible en interne dans l'optique de ses décisions de politique monétaire, tout en s'assurant que les connaissances des économistes demeurent à la pointe de la science. La Banque nationale organise en outre des conférences consacrées à la recherche. Elle favorise ainsi le dialogue scientifique et la diffusion d'un savoir économique spécialisé auprès des expertes et des experts. C'est ce même objectif que poursuit le Centre d'études de Gerzensee, une fondation créée par la Banque nationale.

Une nouvelle série de publications a en outre été lancée lors de l'année sous revue: les SNB Economic Notes sont de brèves contributions traitant de différents sujets économiques et financiers en rapport avec le mandat de la Banque nationale. Il s'agit d'analyses scientifiquement fondées et destinées à un large public.

Les recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) constituent la base du chapitre «Climat et environnement». Elles concernent la stratégie adoptée pour gérer les aspects environnementaux et climatiques, l'intégration de paramètres climatiques à la structure de gouvernance et à la gestion des risques, le recours à des chiffres repères écologiques et la fixation d'objectifs liés aux changements climatiques.

Pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de ses activités opérationnelles, la Banque nationale s'est dotée d'un plan de transition. Elle s'est ainsi fixé pour objectif de diminuer d'au moins 50% d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2017) les émissions de GES résultant de sources directes ainsi que celles découlant de l'approvisionnement en énergie, et de réduire à zéro ses émissions nettes d'ici 2050. Durant l'année sous revue, différents projets ont été réalisés dans ce domaine. À Berne, le bâtiment situé Place fédérale 1 est passé, pour son approvisionnement en chaleur, au chauffage urbain écologique, et à Zurich, l'un des systèmes de réfrigération commercial utilise un réfrigérant davantage respectueux du climat. Par ailleurs, des mesures d'efficacité énergétique ont été mises en œuvre dans plusieurs bâtiments afin de réduire la consommation d'électricité. Le Centre Hasli, où les collaboratrices et collaborateurs peuvent séjourner durant leur temps libre, a en outre été doté d'une installation photovoltaïque.

Le présent rapport aborde par ailleurs les aspects climatiques des placements de la BNS. La Banque nationale vise, par sa politique de placement, principalement deux objectifs: d'une part, s'assurer de pouvoir à tout moment recourir à son bilan pour les besoins de la politique monétaire; d'autre part, essayer de maintenir à long terme la valeur réelle des réserves monétaires. Dans cette optique, la politique de placement doit viser un degré élevé de liquidité et une large diversification. Cette dernière permet à la BNS de disposer de portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises qui sont exposés aux divers risques à peu près dans la même mesure que l'ensemble des entreprises dans le monde, et qui reflètent ainsi les changements structurels de l'économie tels que la prise en compte accrue de la durabilité.

Conformément aux recommandations du GIFCC, le chapitre «Climat et environnement» présente une sélection d'indicateurs d'émissions pour les principales catégories de placements des réserves de devises. Pour les actions et les obligations d'entreprises, trois indicateurs sont publiés: les émissions totales de GES (*total carbon emissions*, TCE), l'empreinte carbone (EC) et l'intensité carbone moyenne pondérée (*weighted average carbon intensity*, WACI). Pour les obligations d'État, la Banque nationale se restreint en revanche au WACI. Les indicateurs d'émissions relatifs calculés pour les différentes catégories de placements des réserves de devises présentent des valeurs comparables à celles de portefeuilles équivalents d'autres acteurs internationaux.

Mandat de politique monétaire

Par sa politique monétaire, la Banque nationale contribue de manière importante au développement durable de la Suisse. Son objectif premier consiste à garantir la stabilité des prix. Dans le cadre de son mandat de politique monétaire, la BNS contribue également à la stabilité du système financier, garantit l’approvisionnement du pays en numéraire, et contribue au bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire.

Stabilité des prix et développement économique

Pour le développement durable de la Suisse, la stabilité des prix revêt une double importance. D’une part, elle est une condition de la croissance et de la prospérité. La stabilité des prix permet aux prix d’émettre les bons signaux afin d’orienter la main-d’œuvre et le capital vers une utilisation aussi productive que possible. Dans un contexte de prix stables, les ménages et les entreprises peuvent mieux planifier leurs dépenses et faire plus rapidement et plus efficacement leurs choix économiques. L’épargne et l’investissement, la création et l’installation d’entreprises, et donc l’emploi ainsi que le développement de nouvelles technologies sont ainsi favorisés. De cette manière, la stabilité des prix contribue de façon déterminante à la compétitivité de l’économie du pays.

Importance sociale de la stabilité des prix

D’autre part, la stabilité des prix revêt une grande importance sociale. Préserver le pouvoir d’achat conféré par les salaires, par les rentes et par l’épargne joue un rôle décisif, en particulier pour les catégories sociales les plus faibles comme les ménages à revenus modestes. En effet, ces dernières disposent d’une marge de manœuvre financière moindre pour amortir une hausse des prix. La stabilité des prix permet ainsi d’éviter les effets de redistribution indésirables et favorise la cohésion sociale.

Contribution de la politique monétaire au développement durable

En remplissant son mandat de politique monétaire, la Banque nationale contribue de manière significative à la robustesse de l’économie et de la société ainsi qu’au développement durable du pays. Cela aide d’autres acteurs à accomplir à leur tour leurs tâches.

Indépendance et mandat restreint

La Constitution fédérale et la LBN chargent la BNS de mener, en tant que banque centrale indépendante, la politique monétaire dans l’intérêt général du pays et de garantir la stabilité des prix. Ce mandat clair et étroitement défini constitue la base nécessaire pour une politique monétaire crédible et efficace. Il permet d’éviter les conflits d’objectifs et justifie l’indépendance de la Banque nationale. La BNS expose dans son *Compte rendu d’activité* la manière dont elle s’est acquittée de son mandat durant l’année écoulée.

2.1 PRINCIPES

Dans sa Charte, la Banque nationale affirme les normes et valeurs qui guident son action. Le professionnalisme, l'intégrité et la crédibilité en font partie. Ces valeurs reflètent la culture d'entreprise de la Banque nationale et forment la base d'une gestion respectueuse et responsable aussi bien du personnel que des ressources naturelles. La gouvernance de la Banque nationale garantit que l'organisation et ses processus sont axés sur l'accomplissement de ses tâches.

Charte

De par son mandat, qui consiste à mener la politique monétaire dans l'intérêt général du pays, la Banque nationale assume une responsabilité particulière. Son Code de conduite revêt donc une importance majeure. Dans l'exercice de leur activité professionnelle, les collaboratrices et collaborateurs sont tenus de respecter les lois déterminantes, les règles internes et les principes qui sont ancrés dans le Code de conduite afin de faire de la Banque nationale une institution qui inspire une confiance sans faille, aussi bien au public qu'à ses partenaires commerciaux.

Code de conduite

2.2 COMPLIANCE

La compliance fait partie intégrante d'une bonne gestion et est considérée comme une tâche de conduite. À la Banque nationale, elle ne se limite pas au respect des dispositions légales, réglementaires ou internes. Elle est également intégrée à la gestion globale des risques et au système de contrôle interne. La Banque nationale adopte une approche prenant en compte l'ensemble des niveaux hiérarchiques ainsi que des unités d'organisation (UO), en impliquant l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Cette approche vise à éviter les infractions aux prescriptions et à définir la façon de réagir lorsque des manquements sont détectés.

Approche en matière de compliance

L'UO Compliance conseille et assiste les organes de direction, les unités organisationnelles ainsi que les collaboratrices et collaborateurs dans le respect de la Charte, du Code de conduite et des règlements correspondants de la BNS ainsi que dans l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques de compliance. Des conseils et formations dispensés aux collaboratrices et collaborateurs de tous les niveaux ainsi qu'aux organes de direction contribuent à faire en sorte que les prescriptions de compliance soient respectées. Ont également été mis en place dans cette optique des contrôles techniques et de conduite, un recueil exhaustif de directives et d'instructions de travail régulièrement mis à jour ainsi que des solutions informatiques d'appui aux processus.

L'UO Compliance procède annuellement à une estimation des risques de conformité. En outre, elle met sur pied un programme d'activité axé sur les risques, qu'elle soumet à la Direction générale élargie et au Conseil de banque. Elle présente des rapports à l'attention de la Direction générale élargie et du Conseil de banque. Ces rapports portent sur la situation en matière de compliance ainsi que sur les éventuelles infractions graves aux règles.

En relation avec le contrôle du respect des règles de compliance, la Banque nationale mise sur une culture empreinte de transparence, de clarté et de responsabilité. Par des dispositions claires, elle veille à ce que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs connaissent et comprennent leur rôle et leurs responsabilités dans ce processus. L'étendue des responsabilités de chaque collaboratrice et collaborateur dépend de la fonction occupée. Les infractions aux règles de compliance ne sont pas tolérées. Le constat d'une infraction peut entraîner des sanctions sur les plans de la discipline, du droit du travail et du droit pénal.

Lutte contre la corruption

Le respect des normes usuelles dans la branche et des obligations de diligence lors de l'accomplissement du mandat légal de la Banque nationale constitue la base d'une culture d'entreprise intègre et respectueuse des règles. Il est l'expression d'une bonne gestion et contribue à protéger la réputation de la BNS. Cela comprend également des mesures visant à empêcher la corruption, comme celles figurant dans la directive générale «Cadeaux, invitations et autres gratifications».

2.3 PRISE EN COMPTE DES NORMES ET VALEURS LORS DES ACHATS

Charte

Dans le cadre des achats destinés à son fonctionnement, la BNS prend en compte ses normes et valeurs ainsi que d'autres aspects relatifs au développement durable. Elle suit les principes ancrés dans sa Charte en observant des critères économiques, écologiques et sociaux dans les processus d'acquisition, en évitant les conflits d'intérêts et en garantissant l'égalité de traitement et l'intégrité dans ses relations d'affaires.

C'est pourquoi la BNS tient à ce que ses fournisseurs de biens et de services adhèrent aux mêmes normes et valeurs supérieures. Cela constitue la base de partenariats fondés sur la confiance et permet d'éviter les atteintes à la réputation qui pourraient résulter de relations d'affaires.

Le service spécialisé en charge des achats est responsable des processus d'acquisition et soutient la ligne hiérarchique dans les projets y afférents. Les tâches concernées englobent la définition de règles normatives, la mise à disposition d'instruments, la formation des différents groupes cibles internes, l'enregistrement correct des commandes et des livraisons dans le système d'achat, l'assurance qualité ainsi que le développement de l'ensemble du processus régissant les achats.

Organisation des achats

Mise en place dans le cadre des achats de la Banque nationale, la stratégie pour une gestion responsable des questions sociales comprend deux éléments. Premièrement, les collaboratrices et collaborateurs impliqués dans les processus d'achat doivent assumer leurs responsabilités de manière objective et indépendante, en faisant abstraction de leurs intérêts particuliers éventuels et en agissant en tout temps exclusivement en fonction des intérêts de la BNS. Ancrée dans la Charte de la Banque nationale, cette disposition est garantie par la mise en œuvre de l'approche en matière de compliance. Deuxièmement, la BNS oblige formellement ses fournisseurs à lui livrer des indications contraignantes certifiant une activité commerciale durable, intègre et respectueuse de la loi.

Stratégie de gestion des questions sociales

En 2023, la Banque nationale a mis en place une déclaration à remplir par les fournisseurs. Ces derniers sont ainsi obligés de certifier expressément qu'ils prennent notamment des mesures de prévention et de lutte contre la corruption et ne pratiquent aucune forme de corruption. Ils certifient en outre éviter les conflits d'intérêts et ne pas conclure d'accords susceptibles de limiter la concurrence. De plus, ils confirment respecter les droits humains et les droits du travail, protéger les enfants de toute exploitation sociale ou économique et respecter les normes sectorielles en vigueur concernant l'environnement et la durabilité. La BNS exige cette déclaration de tous les fournisseurs qui participent à des appels d'offres ou soumettent des offres dépassant un seuil défini. En 2024, la BNS a examiné les déclarations et les codes de conduite remis par les fournisseurs au cours de l'année. Il en est ressorti qu'ils respectaient l'ensemble des normes imposées par la BNS.

Déclaration à remplir par les fournisseurs

2.4 PRISE EN COMPTE DES NORMES ET VALEURS DANS LA GESTION DES TITRES D'ÉMETTEURS PRIVÉS

Aspects non financiers de la gestion des titres d'émetteurs privés

Pour la gestion des titres d'émetteurs privés, la Banque nationale prend aussi en compte des aspects non financiers. Elle renonce ainsi, en raison de son rôle particulier vis-à-vis du secteur bancaire, à acquérir des actions de banques d'importance systémique de quelque pays que ce soit. Elle respecte par ailleurs les normes et valeurs fondamentales de la Suisse dans le cadre de sa politique de placement. Elle n'acquiert pas d'actions ni d'obligations d'entreprises dont les produits ou les processus de production transgressent de manière flagrante des valeurs largement reconnues sur le plan sociétal. Elle s'abstient par conséquent d'acheter des titres d'entreprises qui violent massivement des droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international.

Critères d'exclusion

Par armes condamnées, la BNS entend les armes biologiques et chimiques, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel, conformément aux accords internationaux. Sont également exclues les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes nucléaires pour d'autres pays que les cinq puissances nucléaires légitimes selon le traité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes nucléaires (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie). Par entreprises causant de manière systématique de graves dommages à l'environnement, la BNS entend les entreprises dont les processus de production polluent systématiquement par exemple les cours d'eau ou les sols, nuisent massivement à la biodiversité, ou dont le modèle commercial repose principalement sur l'extraction du charbon comme source d'énergie. En revanche, les titres des entreprises qui produisent du charbon pour la fabrication d'acier, de même que ceux des conglomérats concernés, ne sont pas exclus.

Processus de mise en œuvre des critères d'exclusion

Pour identifier les entreprises concernées, la Banque nationale fait régulièrement examiner l'ensemble de son univers de placement. Pour celles qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées, elle recourt à un prestataire externe spécialisé. Pour celles dont l'activité principale est axée sur l'extraction du charbon, la BNS utilise le classement établi par un fournisseur d'indices correspondants. Les entreprises concernées par les autres critères d'exclusion sont évaluées selon un processus en deux temps.

La première étape comprend l'analyse et le traitement d'informations accessibles au public dans le but d'identifier les entreprises dont les activités répondent très probablement aux critères d'exclusion. La seconde étape consiste à évaluer en détail chaque entreprise ainsi identifiée afin de déterminer s'il faut l'exclure ou non. Pour toute décision concernant l'exclusion de certaines entreprises, la BNS se fonde sur la recommandation de prestataires externes spécialisés. En outre, elle réexamine régulièrement ses décisions.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions fait aussi partie des aspects non financiers de la gestion des titres d'émetteurs privés. La BNS se limite à exercer ses droits sur les points qui ont trait à la gouvernance d'entreprise. En effet, une bonne gouvernance contribue à long terme au développement positif de l'entreprise et donc des placements. La Banque nationale concentre son attention sur des entreprises européennes à moyenne ou à grande capitalisation et travaille à cette fin avec des prestataires externes. Pour ce faire, l'exercice des droits se base sur une directive interne de la BNS. La Banque nationale n'exerce pas ses droits de vote aux États-Unis. Les prestataires externes interprètent sur le plan technique les dispositions de la directive interne et les appliquent aux points soumis au vote des actionnaires lors des assemblées générales. La Banque nationale se trouve en contact régulier avec les prestataires externes et surveille l'interprétation correcte de la directive.

Exercice des droits de vote

3.1 STRATÉGIE RH

Par sa stratégie en matière de ressources humaines (stratégie RH), la Banque nationale veille à disposer en tout temps du nombre nécessaire de collaboratrices et collaborateurs qualifiés afin d'accomplir au mieux son mandat.

Organisation apprenante

La Banque nationale se considère comme une organisation apprenante. Sa stratégie RH est axée sur une amélioration constante des compétences du personnel, des processus et des instruments. Une planification stratégique des besoins de personnel doit servir à identifier rapidement les compétences requises, à recruter les personnes correspondantes et à assurer le développement de leurs aptitudes.

Employeur attrayant et soucieux de sa responsabilité sociale

La Banque nationale est un employeur attrayant et soucieux de sa responsabilité sociale. Une activité au service de la collectivité, des défis professionnels stimulants et des conditions de travail modernes sont autant d'atouts qu'elle a à offrir. La rémunération et les prestations accessoires sont conformes aux performances attendues et aux usages du marché. La Banque nationale assume sa responsabilité sociale d'employeur en respectant l'égalité des chances et en ne tolérant aucune atteinte à l'intégrité personnelle.

Importance de la diversité

La Banque nationale est une institution nationale dont l'activité couvre un vaste champ. À ce titre, elle attache une grande importance à la diversité. Ainsi, elle affirme son engagement en faveur des différentes dimensions de la diversité, qui occupe une place centrale dans sa stratégie RH.

La stratégie de diversité de la BNS repose sur trois impératifs: d'abord et avant tout, systématiquement incarner l'égalité des chances et la non-discrimination afin d'assurer la diversité du personnel; ensuite, prendre des mesures qui favorisent cette diversité en levant les obstacles tant structurels que culturels; et enfin, renforcer les groupes sous-représentés par des mesures ciblées.

Égalité salariale

La Banque nationale entend rémunérer l'ensemble du personnel sur la base de la fonction assumée et de la performance, et donc notamment sans distinction de genre. Dans cette optique, elle procède régulièrement à des analyses de salaires qui se basent sur la définition et sur l'évaluation des fonctions. L'objectif est de garantir une rémunération en adéquation avec la fonction occupée. Les analyses recourent au modèle standard de la Confédération. Il s'agit du logiciel Logib, qui permet de régulièrement mesurer l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Conformément à ce que prescrit la loi, la BNS a procédé à une analyse de l'égalité des salaires en 2021. Les résultats de cette dernière figurent dans l'édition 2022 du *Rapport de gestion* et du *Rapport de durabilité*. Il en est ressorti que la Banque nationale respecte l'égalité salariale entre femmes et hommes. Cela explique qu'elle s'est vu octroyer le label We Pay Fair du Centre de compétence de la Diversité et de l'Inclusion (CCDI) de l'Université de Saint-Gall, ainsi que le label de qualité pour les banques du Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB).



Le paysage des fonctions a été introduit à la Banque nationale au 1^{er} juillet 2024. Il a vocation à donner un aperçu de l'ensemble des fonctions exercées au sein de l'entreprise. Grâce à la procédure sur laquelle il s'appuie, il est possible d'évaluer chacune de ces fonctions à l'aune d'un critère uniforme et de les classer en conséquence. Cette évaluation porte sur la complexité des fonctions, leur intégration dans l'organisation, les compétences requises et les responsabilités qu'elles impliquent. En outre, le paysage des fonctions informe les collaboratrices et collaborateurs sur les carrières envisageables et les possibilités de développement.

Paysage des fonctions

Par son positionnement stratégique en tant qu'employeur, la BNS se présente sur le marché du travail comme une organisation attrayante, moderne et unique en son genre. Cela renforce le sentiment d'appartenance qu'éprouvent les collaboratrices et collaborateurs vis-à-vis de l'institution tout en ciblant, sur le marché du travail, les collaboratrices et collaborateurs potentiels disposant des qualités professionnelles et personnelles souhaitées.

Employer branding

La proposition de valeur employeur (*employer value proposition*) a vocation à renforcer la présence visuelle et communicative afin d'accroître l'impact du marketing RH. Pour la BNS, il est particulièrement important de mener des campagnes sur le campus des hautes écoles, en participant à des salons et en y présentant des exposés afin d'atteindre les groupes cibles.

Pour ce qui est de l'attrait en tant qu'employeur, une enquête annuelle a été menée par la société Universum auprès de plus de 10 000 étudiantes et étudiants. Il en ressort que la Banque nationale se place au huitième rang sur 100 dans les filières économiques, à la 16^e place sur 100 en informatique et à la sixième sur 30 dans le domaine juridique.

La proposition de valeur employeur de la Banque nationale

La Banque nationale suisse agit dans l'intérêt général du pays. Nous œuvrons ensemble pour accomplir un mandat unique, contribuant ainsi de manière déterminante à la création de conditions-cadre optimales pour l'économie et la population du pays.

Nous identifions les enjeux suffisamment tôt et les abordons avec un grand professionnalisme et un savoir-faire diversifié. Nous élaborons des solutions ensemble en faisant preuve d'engagement, d'ouverture et de flexibilité.

Notre environnement de travail met l'accent sur la diversité, la collégialité et le respect mutuel. Nous encourageons l'acquisition de connaissances à tout âge et un sens aigu de la performance.

Importance de la conduite du personnel

La conduite du personnel est un facteur fondamental du succès à long terme d'une organisation. Il convient à cet effet que les responsables hiérarchiques disposent des compétences requises. La culture d'encadrement de la Banque nationale repose sur trois éléments essentiels: une communication ouverte, la confiance et l'estime. La reconnaissance de la performance et le feed-back mutuel forment la base d'un perfectionnement continu des compétences. L'amélioration de l'encadrement du personnel est également un enjeu permanent.

3.2 EFFECTIFS

Les collaboratrices et collaborateurs, actuellement au nombre de 1015, constituent la base permettant à la Banque nationale d’accomplir son mandat. Leurs domaines de formation sont principalement l’économie, le secteur bancaire, l’informatique, le droit, les sciences politiques, la logistique, la technique et le commerce.

La moyenne d’âge des collaboratrices et collaborateurs est d’environ 46 ans, ce qui est relativement élevé par rapport à d’autres entreprises. Elle s’explique par l’ancienneté, qui est à peu près de onze ans en moyenne, et par l’âge d’entrée en service, lui aussi supérieur à la moyenne, une caractéristique propre aux institutions qui emploient une grande part de personnes au bénéfice d’une formation universitaire. La part de collaboratrices et collaborateurs titulaires d’un diplôme d’une université ou d’une école polytechnique fédérale est d’environ 50%. Parmi eux, un bon tiers est titulaire d’un doctorat. La part de personnes diplômées d’une haute école spécialisée (HES), d’une école supérieure ou ayant achevé une formation professionnelle supérieure est de 31%.

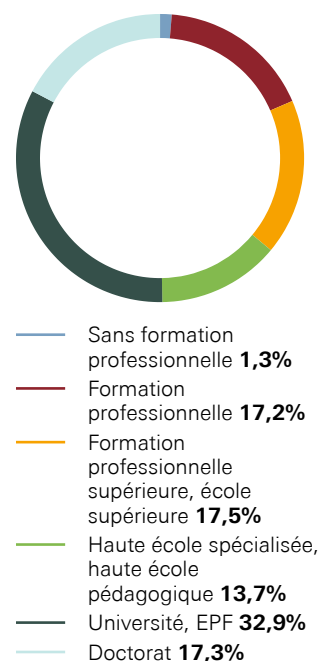
Les femmes représentent près d’un tiers des effectifs de la BNS. Fin 2024, leur proportion au niveau de la direction s’élevait à 17%. Elles sont surtout représentées dans les domaines économiques et dans des fonctions de soutien à la conduite. En revanche, elles sont nettement moins nombreuses dans l’informatique et la sécurité. Par ailleurs, les collaboratrices et collaborateurs de nationalité suisse ont pour langue maternelle l’allemand (83,9%), le français (6,7%), l’italien (3,1%) et le romanche (0,1%). En outre, 6,2% ont une langue maternelle qui n’est pas l’une des quatre langues nationales. Les personnes de nationalité étrangère représentaient 11,6% des effectifs fin 2024.

La Banque nationale offre aux collaboratrices et collaborateurs qui présentent le potentiel nécessaire la possibilité de choisir une carrière de manager ou de spécialiste. Une part importante des postes vacants peut être pourvue en interne, ce qui favorise la mobilité au sein de l’entreprise. En 2024, 69,2% des postes de conduite et 43,5% des postes de spécialistes ont pu être pourvus de cette manière.

Vivre la diversité

DEGRÉ DE FORMATION

Parts en %

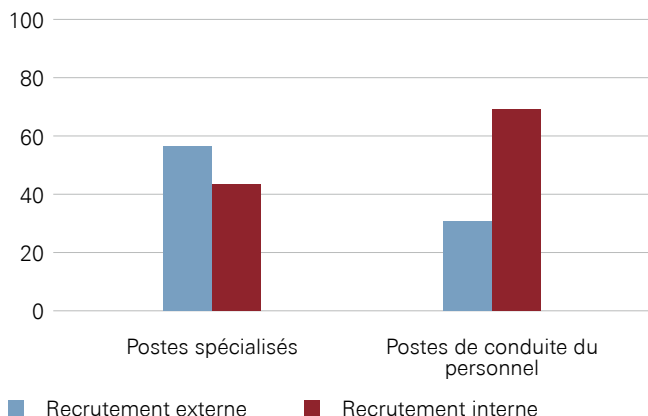


Effectifs: 1 015 personnes.

État: fin 2024; source: BNS.

RECRUTEMENT INTERNE OU EXTERNE

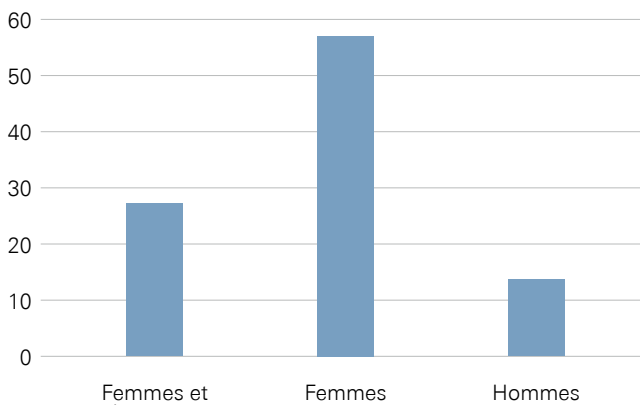
En %



État: fin 2024; source: BNS.

PERSONNES TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL

En %



État: fin 2024; source: BNS.

Possibilités de carrière, quels que soient les modèles de temps de travail

La Banque nationale offre à ses collaboratrices et collaborateurs, quel que soit leur modèle de temps de travail, des conditions flexibles leur permettant de progresser sur le plan professionnel. Les postes sont en principe mis au concours avec un taux d'occupation compris entre 80% et 100%. Durant l'année sous revue, 27% des postes vacants ont été pourvus à temps partiel. Conformément à la pratique de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux d'occupation considéré comme partiel est inférieur à 90%.

En 2024, 59,9% des femmes assumant une fonction de cadre étaient engagées à temps partiel. Pour ce qui est de leurs homologues masculins, ce pourcentage s'inscrivait à 15,4%. Au sein de la direction, la part des collaboratrices travaillant à temps partiel s'élevait à 25%, contre 12,5% pour leurs homologues masculins.

3.3 DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le perfectionnement systématique et prospectif des compétences est indispensable pour relever au mieux les défis actuels et futurs. Ceci permet également de maintenir la performance et l'employabilité des collaboratrices et collaborateurs.

Les collaboratrices et collaborateurs de la BNS ont accès à une large offre de formation et de perfectionnement dispensée en interne. Cela inclut des domaines comme la conduite du personnel, l'auto-leadership, la communication, la gestion de projet, les méthodes de travail et la gestion du temps ainsi que les techniques et compétences en matière de présentation, sans oublier les langues et les sujets liés à la santé. En fonction des besoins et de l'actualité, des formations ciblées sont aussi proposées dans d'autres domaines spécifiques.

**Formation et
perfectionnement**

Par son programme d'exercices pratiques, la BNS vise à transmettre les informations à connaître et les savoirs requis, à sensibiliser à des sujets spécifiques et à permettre d'acquérir l'assurance nécessaire sur ces derniers. Pour des raisons liées à la gouvernance d'entreprise, les collaboratrices et collaborateurs de la BNS doivent être rapidement mis au courant des règles générales découlant de lois, de directives ou de règlements, et les connaissances ainsi transmises doivent être régulièrement actualisées.

Le programme Career Essentials SNB constitue une base des mesures de développement du personnel. Il permet aux personnes intéressées de développer des compétences déterminantes qui pourront les aider dans leur carrière professionnelle. Ce programme sert en outre de base à deux certificats d'études avancées (CAS). La BNS est ainsi en mesure de proposer aux participantes et participants une formation continue certifiée, aboutissant à un diplôme reconnu officiellement.

Dans cette optique, le CAS HES in leadership SNB vise à développer des compétences de conduite fondamentales et à permettre aux responsables hiérarchiques de se pencher sur leur rôle, sur les processus de conduite à appliquer et sur les instruments dont ils disposent à cet effet.

Le CAS HES in Future Expert Skills SNB s'adresse quant à lui à des spécialistes. Cette formation comprend plusieurs modules et permet aux participantes et participants de se perfectionner dans certains domaines qui sont importants pour leur situation professionnelle actuelle et pour leur carrière.

En plus de cela, il est crucial que les personnes assumant une fonction de conduite se voient proposer des offres personnalisées, en fonction de leur situation et de leurs besoins. Outre les offres internes et externes de formation et de perfectionnement, cela englobe notamment, pour les responsables hiérarchiques, la participation à des groupes de réflexion, du coaching personnel ou le recours à des prestations externes de conseil en matière de processus pour des projets impliquant des changements ou en matière de développement d'équipe.

La Banque nationale permet d'effectuer un apprentissage commercial (domaine bancaire, services et administration) ou informatique (exploitation et infrastructure, développement d'applications, opératrice ou opérateur TIC). Au cours de l'année sous revue, sept apprenties ou apprentis, ainsi que trois personnes effectuant un stage obligatoire en informatique ont achevé leur formation de base à la BNS. Dix jeunes ont également débuté leur formation à la BNS.

Apprentissage

Stages

Les jeunes diplômées et diplômés d'une haute école pouvant faire valoir de bonnes performances ont pour leur part la possibilité d'acquérir de l'expérience professionnelle en effectuant un stage à la Banque nationale. Les stagiaires soutiennent le travail de la BNS dans différents domaines. L'expérience montre qu'un bon nombre d'entre eux se voient proposer ultérieurement un contrat à durée indéterminée à la Banque nationale. Fin 2024, la Banque comptait 52 stagiaires, dont plus d'un tiers de femmes.

3.4 CONDITIONS DE TRAVAIL

La Banque nationale offre des conditions d'engagement, mais aussi des conditions d'ensemble permettant aux collaboratrices et collaborateurs de tous les échelons hiérarchiques ainsi qu'aux personnes assumant des fonctions de conduite de mettre à profit leurs compétences opérationnelles de manière ciblée, avec efficacité et motivation, en accord avec le mandat de la BNS.

Contribution de la Commission du personnel

Les conditions de travail sont examinées régulièrement et adaptées lorsque cela est nécessaire. La Commission du personnel joue un rôle important dans ces deux tâches. En plus de s'engager en faveur des collaboratrices et collaborateurs, elle participe à la définition des conditions de travail conformément aux dispositions dont elle fait l'objet (Règlement concernant la participation). La Commission du personnel sert également d'intermédiaire entre les collaboratrices et collaborateurs et la Direction générale élargie: dans le cadre d'un échange bisannuel, elle aborde avec celle-ci les requêtes soumises et suit leur traitement.

Télétravail

Conformément à la réglementation en matière de télétravail, les responsables hiérarchiques peuvent convenir avec leurs collaboratrices et collaborateurs, dans un cadre défini, de la part du travail effectué à domicile. En sont exclues les activités qui requièrent une présence sur place pour des raisons liées à l'exploitation ou à la sécurité.

Compatibilité entre vie professionnelle et vie privée

Les synergies entre les activités réalisées sur place et le télétravail permettent une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie privée. La possibilité d'occuper un poste à temps partiel et le modèle de temps de travail annualisé participent également à renforcer un tel équilibre. Ainsi, les collaboratrices et collaborateurs peuvent, dans une même mesure, tirer parti des fluctuations de la charge de travail pour remplir aussi bien leurs obligations professionnelles que leurs engagements privés.

À la Banque nationale, la gestion de la santé au sein de l'entreprise vise à permettre aux collaboratrices et collaborateurs de préserver leur santé et donc aussi de rester performants à long terme. Pour ce faire, la BNS propose, d'une part, une vaste gamme de mesures préventives telles que des bilans de santé, le vaccin contre la grippe, des postes de travail ergonomiques ou encore une contribution financière annuelle à la promotion individuelle de la santé. D'autre part, les collaboratrices et collaborateurs peuvent également participer à des webinaires, des séminaires et des formations sur des enjeux liés à leur santé, ou devenir membres du Club de sport de la BNS et profiter ainsi de diverses activités.

Gestion de la santé
au sein de l'entreprise

Le restaurant du personnel accorde une grande importance aux produits régionaux, de saison et issus de modes de production durables. Il propose des menus préparés selon les directives de la Société suisse de nutrition.

Alimentation saine et durable

L'offre individuelle de soutien (*case management*) entend garantir des conditions optimales de prise en charge en cas de longue maladie ou d'accident, en vue d'un retour au travail dans les meilleurs délais. En outre, les personnes qui rencontrent des problèmes d'ordre privé ou professionnel bénéficient d'un service de conseil social externe, anonyme et gratuit. En 2024, des présentations pour les collaboratrices et collaborateurs ayant des proches nécessitant une prise en charge ou des soins ont été proposées.

Responsabilité sociale

La BNS offre à ses collaboratrices et collaborateurs une prévoyance professionnelle attrayante. Les services fournis par la Caisse de pensions comprennent non seulement une forte protection contre les risques en cas de décès et d'invalidité, mais aussi des prestations de vieillesse étendues après le départ à la retraite. Ils offrent également une sélection d'options en matière de plan d'épargne et de prestations de vieillesse. Financièrement viable et dotée d'une capitalisation solide, la Caisse de pensions est en mesure d'honorer ses engagements envers les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes.

Prévoyance professionnelle

La Caisse de pensions de la BNS tient compte d'aspects de durabilité dans le placement de ses actifs. Elle se fonde notamment sur les recommandations d'un prestataire externe pour exercer ses droits de vote. La Caisse de pensions est en outre membre de deux *engagement pools* de la Fondation Ethos, l'un dédié à la Suisse et l'autre tourné vers l'international.

La Banque nationale soutient l'engagement et les compétences sociales de ses collaboratrices et collaborateurs, en mettant à leur disposition un jour de travail par an pour des activités bénévoles.

Bénévolat

CHIFFRES CLÉS RELATIFS AUX COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de collaboratrices et collaborateurs ¹	950	950	979	999	1 015
Nombre de postes en équivalents plein temps ¹	870,8	868,6	891,3	910	927
Femmes (en %)	31,5	31,8	32,2	32,0	31,1
Hommes (en %)	68,5	68,2	67,8	68,0	68,9
Taux de fluctuation ² (en %)	3,1	3,3	3,4	2,4	3,4
Femmes	3,4	2,7	3,9	3,1	5,7
Hommes	3,0	3,5	3,2	2,1	2,3

Santé et sécurité au travail

Jours d'absence par personne	4,7	5,7	7,1	6,7	5,3
Pour cause de maladie	4,0	4,6	6,6	5,8	4,6
Pour cause d'accident (professionnel et non professionnel)	0,7	1,1	0,5	0,9	0,7

Formation et perfectionnement

Nombre moyen de jours de formation ou de perfectionnement par personne	0,9	1,7	2,0	1,5	1,6
Coûts de formation par personne (en francs)	1 627	2 086	1 930	2 040	2 112
Taux de formation et de perfectionnement (au moins une formation par année, en %)	21,9	33,2	37,9	32,3	36,2
Bénévolat (nombre de personnes)	0	4	18	31	34

Promotion de la relève

Apprenties ou apprentis (de commerce et en informatique)	24	23	24	21	21
Stagiaires de niveau universitaire	32	44	51	55	52

Diversité

Taux de personnes à temps partiel ³ (en %)	26,1	27,2	28,6	27,7	27,2
Femmes	54,8	58,9	58,7	57,2	57,0
Hommes	12,9	12,3	14,3	13,8	13,7
Proportion de femmes assumant une fonction de cadre (en %)	26,9	28,3	30,4	30,2	30,1
Proportion de femmes au sein de la direction (en %)	17,6	17,7	17,1	17,1	17,0
Moyenne d'âge (en années)	45,2	45,6	45,7	46,4	46,5
Moyenne d'ancienneté (en années)	9,8	10,2	10,1	10,8	10,9
Taux d'attribution de postes en interne ⁴ (en %)	35,2	35,2	26,3	32,4	46,3
Part des personnes n'ayant pas la nationalité suisse (en %)	11,6	11,8	10,9	11,6	11,6

1 Effectifs permanents enregistrés le 31 décembre, à savoir l'ensemble du personnel fixe, y compris auprès du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Pôle d'innovation de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), mais hors apprenties et apprentis.

2 Le taux de fluctuation est indiqué en termes nets: total des départs, hors retraites et décès.

3 Conformément à la pratique de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux d'occupation considéré comme partiel est inférieur à 90%.

4 Part des postes vacants pourvus en interne.

3.5 PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

La Banque nationale attache beaucoup d'importance au devoir d'assistance consistant à protéger l'intégrité de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle pratique ainsi une gestion responsable, propose conseil et soutien aux collaboratrices et collaborateurs en situation difficile, met en œuvre des mesures d'offre individuelle de soutien et de gestion de la santé au sein de l'entreprise et garantit une protection contre toute atteinte à l'intégrité personnelle.

Devoir d'assistance

Pour ce qui est des atteintes à l'intégrité, il est important d'en favoriser la prise de conscience et d'en faire ressortir le lien avec les conflits au travail. Comme les conflits non résolus peuvent favoriser des atteintes à l'intégrité, leur gestion revêt également un rôle central dans les mesures d'information et de formation. Les Ressources humaines accompagnent et soutiennent les collaboratrices et collaborateurs dans la résolution des conflits.

Gestion des conflits

Afin de garantir l'égalité des chances et d'exclure toute discrimination, les processus RH font régulièrement l'objet d'examens. Des critères prédéfinis, transparents et objectifs sont systématiquement utilisés comme base de décision pour l'ensemble d'entre eux. Pour ce qui est des processus d'engagement, ils prennent en compte différents points de vue afin d'accroître la diversité des perspectives.

Processus RH

3.6 SYSTÈME DE SIGNALEMENT DES INFRACTIONS

Une bonne gestion d'entreprise suppose que les collaboratrices et collaborateurs connaissent et respectent les lois applicables ainsi que les règles internes d'une organisation. Il est toutefois impossible d'exclure totalement les irrégularités. C'est pourquoi la BNS s'est dotée d'un système permettant de signaler des infractions par différents moyens. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent également y recourir sous couvert d'anonymat, en passant soit par une plate-forme électronique de signalement, soit par d'autres canaux.

Système de signalement

En permettant de détecter des infractions potentielles et d'éventuelles failles réglementaires, ce système doit favoriser la prise de mesures appropriées.

Facilement accessible, le système de signalement offre à toutes les personnes impliquées un degré de protection élevé. Il est essentiel que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs connaissent la raison d'être et le fonctionnement dudit système. À l'instar des principes de comportement, ce sujet est donc abordé lors du programme d'introduction destiné aux personnes nouvellement embauchées, tout comme lors des formations en conduite du personnel.

Des campagnes de sensibilisation ont également lieu à intervalles réguliers. Elles visent à ancrer le plus possible au sein de l'organisation la problématique des infractions et les moyens permettant d'y faire face. De plus, des formations d'introduction sont dispensées aux personnes nouvellement recrutées.

Placé sous la responsabilité de l'UO Compliance, le traitement des signalements est soumis aux principes de confidentialité, de la protection de la personnalité et de la protection contre des représailles ainsi qu'aux prescriptions en matière de protection des données. Au cours de l'année sous revue, 20 cas d'infractions potentielles ont été enregistrés, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (17 en 2023).

Développement continu du système de signalement

La BNS évalue continuellement la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du système de signalement. Les résultats sont intégrés dans le rapport destiné aux organes de direction. Au cours de l'année sous revue, la Direction générale élargie a approuvé la mise en place d'une nouvelle plate-forme électronique de signalement offrant des fonctionnalités améliorées.

4

Contribution sociétale

4.1 FORMATION ÉCONOMIQUE

La Banque nationale attache une grande importance à la formation de la population dans le domaine économique. Son engagement en la matière est très varié: il va d'une offre de formation dans les gymnases et les écoles professionnelles à un cycle de conférences publiques intitulé Karl Brunner Distinguished Lecture, en passant par un centre d'information et de conférences sur le site de Zurich, le Forum BNS.

Transmission de connaissances économiques

Iconomix est l'offre de formation de la Banque nationale à l'intention des écoles professionnelles du degré secondaire II et des gymnases. Cette offre vise à renforcer les connaissances économiques et financières de base des jeunes adultes en Suisse. À cet effet, elle propose des modules d'apprentissage de haute qualité pour les cours d'économie et de culture générale.

Iconomix, l'offre de formation destinée aux écoles

Dans l'offre de base, ces modules existent au maximum dans quatre langues (français, allemand, italien et anglais). Le groupe cible principal se constitue d'enseignantes et d'enseignants pouvant utiliser gratuitement ces modules via une plate-forme en ligne.

Iconomix traite principalement de l'économie et des finances personnelles tout en se focalisant sur des thèmes d'actualité et des défis sociétaux. En ce qui concerne l'économie, Iconomix met à disposition du matériel didactique et des outils interactifs permettant d'appréhender des concepts économiques complexes. Les élèves sont formés à la pensée économique et acquièrent une compréhension des rouages de l'économie. Pour ce qui est des finances personnelles, Iconomix encourage l'acquisition de connaissances et de compétences de base indispensables pour gérer l'argent. Il s'appuie à cet effet sur des consignes et des ressources didactiques proches de la vie quotidienne.

Durant l'année sous revue, environ 1 800 enseignantes et enseignants du degré secondaire II ont recouru activement à la plate-forme Iconomix, soit environ 42% du groupe cible. Ce dernier se compose du corps enseignant donnant des cours de sciences économiques et sociales ou de culture générale. Iconomix est tout aussi bien utilisé et diffusé dans les trois principales régions linguistiques du pays.

En 2024, la plate-forme a compté 152 000 visiteurs uniques. À cela se sont ajoutées 310 commandes de matériel d'enseignement (sets de jeu et brochures) par les écoles. Par ailleurs, 18 événements destinés au corps enseignant ont eu lieu dans toute la Suisse et quelque 360 personnes y ont pris part.

Iconomix propose chaque année un dossier thématique sur un enjeu économique d'actualité. Le thème retenu pour l'année 2024/2025 est «Inégalités: état de la situation et perspectives». Un nouveau module a été lancé à ce sujet en français et en allemand, et deux Journées d'économie politique ont été organisées, l'une en Suisse alémanique et l'autre en Suisse romande.

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'OFFRE DE FORMATION ICONOMIX

	2023	2024	Variation en %
Utilisation au degré secondaire II			
Nombre de personnes recourant activement à l'offre ¹	1 820	1 825	+0%
Portée estimée ² (en %)	42	42	
Nombre de visites sur le site d'Iconomix (en milliers)	132	152	+ 15%
Nombre de commandes de matériel d'enseignement ³	440	310	-30%
Ressources didactiques pour le corps enseignant et les élèves			
Nombre de modules (toutes versions linguistiques confondues)	97	96	- 1%
dont en FR/DE/IT/EN	34/38/19/6	34/36/18/8	
Modules soumis à un contrôle ⁴	31	22	-29%
Formation et éducation: manifestations destinées au corps enseignant			
Nombre d'événements dans toute la Suisse	19	18	-5%
Estimation du nombre de participantes et de participants	470	360	-23%

1 Sont considérées comme «personnes recourant activement à l'offre» les enseignantes ou enseignants du degré secondaire II inscrits sur la plate-forme en ligne www.iconomix.ch et s'y étant connectés au moins une fois au cours d'une année civile. Tous les chiffres sont recueillis par la BNS et doivent être considérés comme des approximations.

2 Personnes recourant activement à l'offre rapportées aux quelque 4 200 enseignantes et enseignants du degré secondaire II qui donnent des cours d'économie ou de culture générale.

3 Baisse due au fait que les documents ne sont plus publiés sur papier, mais seulement en version numérique.

4 Selon le résultat du contrôle, un module est remanié ou supprimé.

Évaluation externe d'Iconomix en 2025

Pour améliorer la qualité et l'efficacité de son offre, l'équipe d'Iconomix s'appuie sur des indicateurs de performance et sur des sondages réalisés auprès des publics cibles. Pour l'année 2025, la BNS a de plus chargé la Haute école pédagogique de Zurich (PHZH) de réaliser une évaluation. Celle-ci suivra deux axes: premièrement, examiner comment les écoles du degré secondaire II utilisent l'offre; et secondement, analyser minutieusement le portefeuille de modules d'Iconomix. Les résultats de cette évaluation permettront de formuler des recommandations afin de développer la qualité d'utilisation de l'offre ainsi que sa contribution éducative et sociétale.

La Banque nationale dispose d'un centre d'information et de conférences, le Forum BNS. Situé au siège de Zurich, ce centre fournit aux visiteuses et visiteurs des renseignements sur la Banque nationale. Il propose également au public des services de documentation (bibliothèque et archives) et sert d'intermédiaire avec des spécialistes de la BNS.

Centre d'information et de conférences: Forum BNS au siège de Zurich

La BNS y organise des conférences, des séminaires, des ateliers et des réunions avec des participantes et participants internes et externes. En 2024, elle a accueilli au total quelque 7 000 visiteuses et visiteurs.

Le siège de Berne comprendra pour sa part un centre d'accueil du public dédié au thème de l'argent sur le site rénové du Kaiserhaus, à proximité immédiate de la Place fédérale. À cet effet, la BNS a conclu un partenariat stratégique avec le Musée d'Histoire de Berne (BHM).

Planification du centre d'accueil du public à Berne

Le centre d'accueil du public sera opérationnel au printemps 2026, pour la réouverture du passage du Kaiserhaus. Ce dernier fait l'objet de travaux de rénovation de grande ampleur depuis plusieurs années, dans le respect de la protection du patrimoine. Le Kaiserhaus n'abritera pas seulement des locaux de la Banque nationale. Il sera aussi un lieu de rencontre public à vocations multiples (restauration, commerces de proximité et centre d'accueil du public).

Depuis l'été 2024, une nouvelle rubrique intitulée «Comprendre la BNS» (www.snb.ch/fr/snb-explained) figure sur le site de la Banque nationale. Elle informe le public en quatre langues sur la Banque nationale et ses activités. Elle remplace l'ancien moyen d'information intitulé *Notre Banque nationale*, mais contrairement à celui-ci, elle est uniquement accessible en ligne.

Informations destinées au public

Conférences et exposés publics

Le site Internet de la Banque nationale présente en outre un grand nombre de questions et de réponses concernant la BNS ainsi que ses tâches et ses activités, sous la rubrique «Services et événements». Les sujets abordés vont du bilan de la BNS à la stabilité financière en passant par la mise en œuvre de la politique monétaire. La Banque nationale répond également aux questions que les citoyennes et citoyens posent par écrit. Le nombre de réponses apportées s'est élevé à environ 650 durant l'année sous revue contre 475 en 2023.

Dans le cadre d'exposés, les membres des organes de direction informent régulièrement le public sur la politique de la Banque nationale et les réflexions qui la sous-tendent. En 2024, ces exposés ont notamment porté sur la stabilité des prix dans une petite économie ouverte dotée d'une monnaie refuge, les 25 ans du marché suisse des pensions de titres ainsi que la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) dite «de gros» mise en exploitation à titre pilote par la BNS dans le cadre d'Helvetia III. Les textes des exposés figurent sur le site Internet de la BNS.

Les déléguées et délégués aux relations avec l'économie régionale sont chargés d'expliquer la politique de la Banque nationale au grand public. Pour ce faire, ils présentent des exposés à des associations, des autorités locales et des instituts de formation. Durant l'année sous revue, 26 présentations de ce type ont eu lieu dans des gymnases et des hautes écoles spécialisées. Elles portaient, entre autres, sur la situation économique, les conditions monétaires et la politique monétaire de la BNS.

En 2016, la Banque nationale a lancé un cycle de conférences publiques afin de commémorer le centenaire de l'économiste suisse Karl Brunner (1916-1989). Intitulé Karl Brunner Distinguished Lecture, cet événement met en valeur des scientifiques dont les travaux de recherche revêtent une importance particulière pour la politique monétaire des banques centrales.

Durant l'année sous revue, l'invitée d'honneur était Kristin J. Forbes. Professeure à la Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology, elle enseigne la gestion et l'économie internationale. Comptant parmi les chercheuses et chercheurs les plus renommés dans le domaine de la macroéconomie mondiale, elle est l'auteure de nombreux travaux importants sur les flux internationaux de capitaux, les effets de contagion des crises financières ou encore la réglementation macroprudentielle. L'événement s'est déroulé le 3 octobre 2024 à l'Audi Max de l'École polytechnique fédérale de Zurich et a été retransmis en direct sur le site Internet de la Banque nationale.

Au cours de l'année sous revue, un nouveau volume de la collection *Karl Brunner Distinguished Lecture* a été publié aux éditions MIT Press. Il se base sur l'exposé donné en 2022 par Benjamin M. Friedman, professeur d'économie politique à l'Université de Harvard. Dans ce volume, Friedman soutient que la pensée religieuse a eu une forte influence sur la pensée économique, aussi bien à l'époque des Lumières qu'à l'époque moderne.

Publications

4.2 CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES

La Banque nationale réalise ses propres travaux d'analyse et de recherche en vue d'accomplir les tâches qui lui incombent. Elle consolide et étend ainsi notamment les connaissances servant de base à ses décisions de politique monétaire tout en s'assurant que ses spécialistes demeurent à la pointe du savoir.

La BNS détentrice d'un savoir spécialisé

Une partie de ces travaux de recherche est rendue accessible au public via des publications. Par ailleurs, la BNS organise des conférences scientifiques. Elle favorise ainsi la diffusion d'un savoir économique spécialisé auprès des expertes et des experts. C'est ce même objectif que poursuit le Centre d'études de Gerzensee, une fondation créée par la Banque nationale.

Durant l'année sous revue, la Banque nationale a organisé trois conférences scientifiques (quatre en 2023), auxquelles se sont ajoutés 28 séminaires de recherche, 16 séminaires Technology and Finance, 2 séminaires Current Economic Issues et 23 ateliers Brown Bag (respectivement 41, 16, 3 et 14 en 2023).

Conférences, publications spécialisées et charges d'enseignement

Les travaux de recherche et les études des économistes de la BNS sont publiés dans les cahiers des séries SNB Working Papers et SNB Economic Studies, et depuis peu, dans les SNB Economic Notes, de même que dans des revues spécialisées de renom. Le *SNB Research Report*, qui est publié chaque année sur le site de la Banque nationale, offre un aperçu des travaux de recherche actuels.

Des économistes de la BNS assument des tâches d'enseignement au sein d'universités et de hautes écoles spécialisées suisses. Ces personnes transmettent ainsi leur savoir macroéconomique selon une approche pratique, mais aussi des connaissances pointues dans des domaines spécifiques comme la stabilité financière ou le marché monétaire. En 2024, les économistes de la BNS ont ainsi proposé l'équivalent de 31 cycles de cours (29 en 2023).

SNB Economic Notes

Au cours de l'année sous revue, la Banque nationale a lancé une nouvelle série de publications. Les SNB Economic Notes sont de brèves contributions sur différents thèmes relevant de l'économie, de la politique monétaire et des finances, et ayant un lien avec le mandat de la Banque nationale. Scientifiquement fondées, ces analyses sont destinées au grand public. Au second semestre 2024, cinq articles ont été publiés sur des sujets tels que la demande de grosses coupures et l'émission de Bons de la BNS au format de jeton.

Centre d'études de Gerzensee

Créé en 1984 par la Banque nationale sous la forme d'une fondation, le Centre d'études de Gerzensee est dédié à la formation de spécialistes du secteur bancaire et d'économistes venant de Suisse et de l'étranger, mais aussi à la recherche universitaire et à l'échange scientifique. Il propose des cours pour doctorantes et doctorants en économie et des formations de deux ou trois semaines destinées aux collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères. De plus, diverses conférences scientifiques ont lieu chaque année dans ses locaux.

Pendant l'année sous revue, six cours ont été dispensés au Centre d'études de Gerzensee à des collaboratrices et collaborateurs d'autres banques centrales. Des économistes de la BNS y ont participé en tant qu'enseignantes et enseignants. Au total, 160 personnes provenant de 65 banques centrales ont suivi ces cours, soit un nombre à peu près identique à celui de 2023.

En ce qui concerne les cours pour doctorantes et doctorants (Swiss program for beginning doctoral students), ils se répartissent sur treize semaines de formation et six jours d'examen; 26 participantes et participants ont achevé ce programme en 2023/2024. En 2024/2025, le cursus accueille 30 doctorantes et doctorants.

Les cours d'économie et de droit destinés aux doctorantes et doctorants avancés ainsi qu'aux membres de facultés se sont échelonnés sur neuf semaines. Au total, 191 personnes y ont participé.

Enfin, le Centre d'études de Gerzensee a accueilli sept conférences scientifiques consacrées à différents thèmes, auxquelles 368 personnes ont assisté. En outre, un événement rassemblant une bonne quarantaine d'élèves des précédents cours sur les banques centrales s'est tenu en ligne pour la deuxième année consécutive.

4.3 ART ET CULTURE

Depuis 1966, la Banque nationale acquiert chaque année des œuvres d'artistes suisses contemporains. Son fonds artistique compte plus de 2 000 tableaux, dessins, photographies, estampes, objets d'art et vidéos. Ces œuvres ont vocation à habiller les locaux de la Banque. Il arrive qu'elles soient aussi prêtées à des musées pour des expositions temporaires. Depuis 1997, la responsable du fonds artistique et la Commission des beaux-arts assurent la gestion de ce fonds.

Fonds artistique

En préservant et en enrichissant son fonds artistique, la Banque nationale contribue à la vie culturelle et soutient l'art suisse contemporain. Elle entend également souligner par là même la modernité de l'institution et rendre les locaux et les espaces de travail attrayants. En outre, les collaboratrices et collaborateurs intéressés peuvent régulièrement participer à des visites guidées organisées dans des musées ou des expositions ainsi qu'au sein des bâtiments de la Banque nationale. Depuis 2021, le fonds artistique est également accessible au public via la paroi multimédia se trouvant au Forum BNS à Zurich. L'ouvrage *L'art à la BNS – un aperçu* a été publié en 2022, en collaboration avec l'Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA). Il donne des informations détaillées sur le fonds artistique de la BNS. Cet ouvrage peut être commandé gratuitement à l'adresse library@snb.ch.

Contribution culturelle de l'art

En plus d'acquérir des œuvres d'art, la Banque nationale adjuge des mandats relatifs à l'art dans la construction lorsque des travaux de transformation sont entrepris dans ses bâtiments. Les artistes qu'elle mandate conçoivent alors des œuvres destinées à un endroit précis. Parmi les seize œuvres d'art dans la construction qui ornent actuellement les locaux de la BNS, trois sont accessibles au public: l'une dans la salle des guichets du bâtiment principal de Zurich, et deux autres, dans le foyer des bâtiments situés à la Nüscherstrasse 22 et à la Seefeldstrasse 8, à Zurich. Lors de l'ouverture du Kaiserhaus à Berne, qui est prévue au printemps 2026, une autre œuvre sera inaugurée dans l'espace accessible au public.

L'art dans la construction

Depuis l'an 2000, quatre expositions d'affiches sont présentées chaque année dans les vitrines du Forum BNS, en collaboration avec le musée du design (Museum für Gestaltung) de Zurich. Chaque exposition porte sur un sujet de société.

Culture dans l'espace public

5.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA BNS

Recommandations du GIFCC

Le présent chapitre expose plusieurs enjeux climatiques particulièrement importants pour la BNS. Il s'appuie sur les recommandations du GIFCC, qui portent sur quatre aspects principaux: l'incorporation des enjeux climatiques à la structure de gouvernance; les répercussions des risques et opportunités liés au changement climatique sur la stratégie d'entreprise et leur gestion; l'intégration des questions climatiques dans la gestion des risques; les indicateurs et objectifs relatifs au changement climatique. L'intégration des questions climatiques dans la gestion des risques ainsi que les indicateurs et objectifs relatifs au changement climatique y sont également abordés. Les recommandations du GIFCC sont mises en œuvre dans la mesure où elles sont applicables compte tenu de la nature spécifique du mandat de la BNS. Ainsi, la Banque nationale ne poursuit, par exemple, pas de stratégie d'entreprise, mais accomplit les tâches qui lui sont assignées par la Constitution fédérale et par la loi sur la Banque nationale.

Lien avec la Banque nationale

La Banque nationale se préoccupe des enjeux découlant du changement climatique aussi bien dans ses activités opérationnelles que dans l'exercice de son mandat. Ces questions touchent à divers domaines de la BNS. La section 5.2 «Gouvernance relative aux questions climatiques» décrit comment les responsabilités et compétences concernant les aspects climatiques sont régies au sein de la Banque.

Changement climatique et exploitation de la BNS

L'action menée au niveau opérationnel depuis des années est axée sur la réduction constante de ses émissions de GES. Fidèle à sa Charte – dans laquelle elle s'engage à ménager les ressources naturelles dans l'exercice de ses activités opérationnelles –, la Banque nationale a mis en place un système de gestion de l'environnement dès 1996. Ce dernier permet d'enregistrer la consommation d'énergie, d'eau, de matériel et de fournitures d'exploitation ainsi que les déchets générés et les déplacements professionnels. Le système de gestion de l'environnement soutient également la définition et la mise en œuvre de mesures d'économie sur la base des données saisies.

Conformément aux recommandations du GIFCC et aux dispositions plus détaillées du code des obligations révisé, la Banque nationale a élaboré en 2023 un plan de transition. Elle y montre comment elle entend réduire les émissions de GES résultant de ses activités opérationnelles, afin de réduire à zéro ses émissions nettes d'ici 2050. La section 5.3 «Les activités opérationnelles du point de vue environnemental et climatique» décrit l'évolution de l'impact environnemental des activités opérationnelles et des émissions de GES au cours des dernières années. Le plan de transition, les chiffres repères sur lesquels il s'appuie et les objectifs définis sont également présentés dans cette section.

La politique monétaire de la Banque nationale ainsi que sa mise en œuvre sont traitées dans le *Compte rendu d'activité* et y sont expliquées en détail. Les explications ci-après sont tirées de passages du *Compte rendu d'activité* qui revêtent une importance particulière du point de vue des recommandations du GIFCC.

Dans le cadre de son mandat légal, la BNS prend en compte les conséquences que le changement climatique et la politique y afférente peuvent avoir sur la politique monétaire, la stabilité financière et la gestion des réserves monétaires.

Les effets du changement climatique et la politique climatique peuvent avoir d'importantes répercussions sur l'économie et les marchés financiers. À court terme par exemple, des épisodes météorologiques extrêmes peuvent avoir des conséquences sur l'économie et les prix en endommageant les infrastructures ou en perturbant les chaînes d'approvisionnement. À long terme, une hausse des températures peut entraîner des mutations structurelles dans différents secteurs de l'économie, et influencer sur la productivité et sur la croissance. De surcroît, des mesures politiques destinées à favoriser la transition vers une économie décarbonée peuvent conduire à une modification des prix de certains biens et services, en particulier dans le secteur de l'énergie. Dans le cadre de son mandat légal, la BNS analyse les répercussions du changement climatique et suit de près la politique en matière de climat. Elle tient compte de leurs effets possibles dans sa politique monétaire.

Dans le cadre de son mandat, la Banque nationale analyse aussi les risques liés au changement climatique qui sont susceptibles d'affecter la stabilité financière. Le changement climatique peut entraver l'activité des banques, entre autres en les amenant à enregistrer des corrections de valeur sur certains prêts ou à subir des pertes sur les opérations de négoce du fait d'ajustements de cours sur les marchés financiers. Pour l'analyse des risques climatiques, la BNS dialogue avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), ainsi qu'avec des spécialistes externes. Pour en savoir plus sur ce sujet, il convient de se reporter au *Compte rendu d'activité* et au *Rapport sur la stabilité financière*.

Les risques climatiques et les changements apportés à la politique climatique peuvent entraîner ou renforcer des fluctuations sur le marché, ou avoir une influence sur l'attrait de certains placements. Vus sous cet angle, ils ne se distinguent pas fondamentalement des autres risques financiers. La Banque nationale gère les risques notamment en diversifiant largement ses placements. La section 5.4 «Placements et climat» présente, d'une part, la stratégie de prise en compte du risque climatique dans la gestion des réserves de devises et, d'autre part, les indicateurs d'émissions recommandés par le GIFCC.

La Banque nationale suit attentivement les développements et l'évolution des connaissances concernant le changement climatique, et entretient à cette fin un dialogue constant avec d'autres banques centrales et institutions, mais aussi avec les milieux scientifiques, comme on peut le voir dans le *Compte rendu d'activité*. Dans le *Rapport de durabilité*, la section 5.5 «Coopération internationale sur les risques climatiques» fait une synthèse des enjeux climatiques pour lesquels la Banque nationale s'engage activement dans le cadre de la coopération monétaire internationale.

5.2 GOUVERNANCE RELATIVE AUX QUESTIONS CLIMATIQUES

L'organisation interne de la Banque nationale est définie par la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et précisée dans son Règlement d'organisation. Les organes de la BNS et leurs attributions sont présentés dans le *Rapport financier* de la Banque. Pour ce qui est des questions climatiques, les différents organes sont respectivement dotés des compétences ci-après.

La Direction générale élargie est responsable de l'élaboration de la stratégie et des objectifs climatiques au niveau opérationnel. Elle évalue en même temps les progrès réalisés chaque année en termes de durabilité dans le fonctionnement de l'entreprise.

La Direction générale est responsable du *Compte rendu d'activité*, publié chaque année, qui présente notamment l'évaluation par la BNS des éventuelles répercussions du changement climatique et de la politique y afférente sur l'économie et par conséquent sur la politique monétaire, dans le cadre de son mandat légal. Elle adopte aussi le *Rapport sur la stabilité financière*, qui paraît annuellement et comprend une analyse des risques que représente le changement climatique pour la stabilité du système financier. Elle approuve en première instance le *Rapport de durabilité*, publié chaque année. La définition de la politique de placement entre également dans les compétences de la Direction générale, qui conçoit également la stratégie dans ce domaine.

Enfin, le Conseil de banque adopte le *Rapport de durabilité* en seconde instance. Il supervise aussi la gestion des risques en relation avec les placements, qui comprend l'ensemble des risques financiers portant sur les placements de la Banque nationale. Les risques liés au climat sont considérés comme faisant partie des risques financiers. Les comités du Conseil de banque aident ce dernier à remplir sa fonction de surveillance.

Dans le cadre de son organisation interne, la BNS a créé des groupes de travail chargés de questions liées au changement climatique.

**Groupes de travail internes
sur les aspects climatiques**

Le groupe de pilotage Changement climatique, impliquant les trois départements, coordonne les échanges d'informations, les travaux et les activités de la BNS en rapport avec le changement climatique. Il est constitué des responsables des unités qui, dans l'accomplissement de leurs tâches, font face à l'enjeu climatique. La personne qui le dirige est membre de la Direction générale élargie.

Le comité chargé des aspects non financiers de la gestion des actifs s'occupe de tous les paramètres de la gestion des actifs qui vont au-delà des réflexions financières traditionnelles. Il coordonne tous les travaux qui ne se rapportent pas aux décisions d'allocation tels que les processus garantissant le respect de la réglementation boursière et des prescriptions réglementaires applicables, l'exercice des droits de vote, la mise en œuvre de la politique d'exclusion et l'analyse de la durabilité en matière de placements. Le comité se compose des responsables respectifs de l'UO Gestion des risques, de la division Gestion des actifs et de l'UO Affaires juridiques.

5.3 LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

5.3.1 ÉVOLUTION DES CHIFFRES REPÈRES POUR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA BNS

La présente section expose les chiffres repères permettant de mesurer l'impact environnemental des activités opérationnelles de la BNS. Elle explique également le mode de calcul des émissions de GES. En outre, elle aborde les principaux développements observés au cours de l'année sous revue.

Périmètre d'application

Les données environnementales portent sur les processus opérationnels de la Banque nationale, qui se déroulent principalement sur les sites de Berne et de Zurich. Elles englobent également le traitement et la distribution des billets de banque ainsi que leur destruction et leur élimination. Le périmètre d'application inclut les déplacements professionnels, les centres de calcul utilisés par la BNS, les fondations du Centre Hasli et du Centre d'études de Gerzensee, les six représentations de la BNS à Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano et Saint-Gall ainsi que la succursale de Singapour.

Chiffres repères écologiques régissant les activités opérationnelles

Pour établir et présenter les chiffres repères écologiques régissant ses activités opérationnelles, la BNS se réfère à l'association Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten (VfU), qui est largement reconnue par les établissements financiers. Ces chiffres sont relevés chaque année dans le cadre de l'écogestion.

Au cours de l'année sous revue, l'ensemble de la consommation d'énergie a augmenté de 2,6% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement imputable aux centres de calcul, où la consommation d'électricité s'est accrue (+10,2%). Dans les locaux de Zurich et de Berne, la consommation d'électricité est restée stable (-0,6%) bien que la présence du personnel sur site ait augmenté en raison d'une diminution du recours au télétravail.

À la Banque nationale, les déplacements professionnels comprennent les trajets des collaboratrices et collaborateurs dans l'exercice de leur fonction ainsi que le transport de numéraire. Les trajets ont représenté 6,3 millions de km (+14,4%). Ceux en avion et en train ont chacun progressé de 16% par rapport à 2023. Le volume total des déplacements professionnels s'est ainsi rapproché de son niveau d'avant la pandémie. Les trajets entre le domicile et le lieu de travail en sont quant à eux exclus, car ils ne sont pas considérés comme des déplacements professionnels. Ces trajets sont néanmoins majoritairement effectués en transports publics ou à vélo. À cet égard, la situation centrale de nombreux bâtiments de la BNS constitue un atout pour les collaboratrices et collaborateurs. La Banque nationale offre un abonnement demi-tarif à son personnel. Elle met également à sa disposition des places de stationnement pour vélos lorsque les conditions le permettent.

CHIFFRES REPÈRES ÉCOLOGIQUES¹

	2023	2024	Variation en %
Énergie (en MWh)	11 109	11 401	+ 2,6%
Électricité (en MWh)	8 039	8 309	+ 3,4%
Chaleur (en MWh)	3 069	3 092	+ 0,7%
Déplacements professionnels (en milliers de km)	5 506	6 301	+ 14,4%
Papier (en kg)	15 298	13 890	-9,2%
Eau (en m³)	18 549	16 917	-8,8%
Déchets² (en tonnes)	185	182	-1,5%
Pertes de frigorigènes et de moyens d'extinction (en kg)	5,3	22,8	+ 330,2%

1 Les chiffres repères sont indiqués conformément à la norme de la VfU qui sert à mesurer la performance écologique (chiffres repères VfU 2024, version 1.4, www.vfu.de).

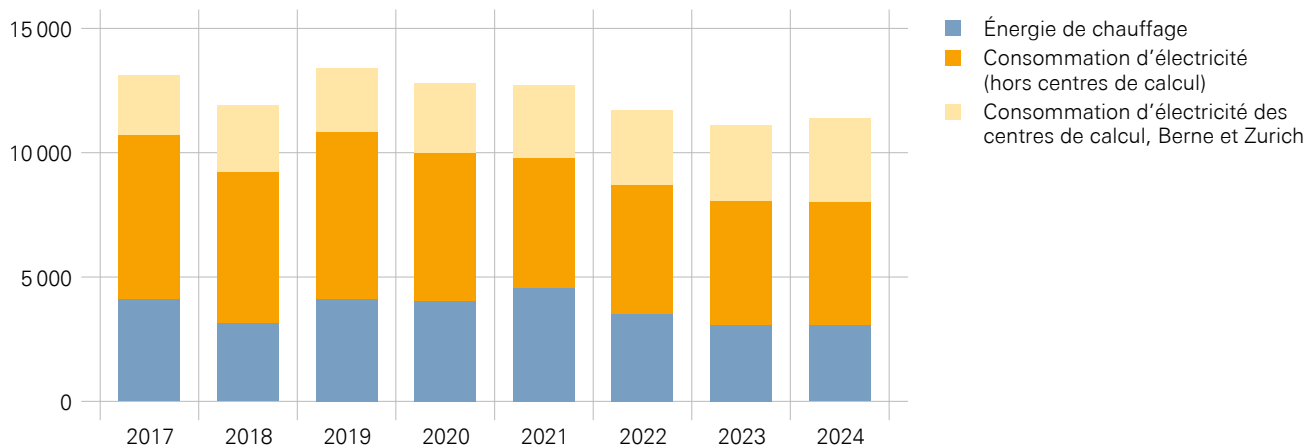
2 Sans les déchets de construction et les emballages réutilisables pour boissons.

En 2024, la consommation de papier et d'eau ont toutes les deux baissé d'environ 9% chacune par rapport à l'année précédente. L'utilisation de papier pour photocopier ou imprimer des documents a reculé. La quantité de publications sur support papier a également diminué. La consommation d'eau a légèrement augmenté dans les locaux de Zurich (+5%) alors qu'elle a baissé au Centre d'études de Gerzensee (-25%). Le volume de déchets a légèrement diminué (-1,5%) durant l'année sous revue.

Les pertes de frigorigènes ont été plus élevées en 2024 que l'année précédente en raison d'un incident à Zurich. Elles peuvent généralement enregistrer de fortes variations d'une année à l'autre.

CONSUMMATION D'ÉNERGIE

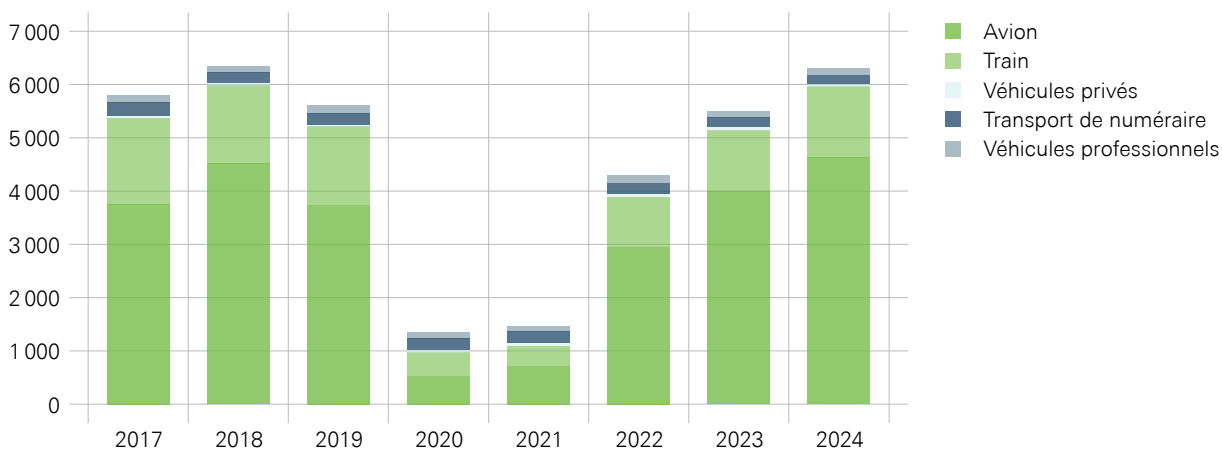
En mégawattheures



État: fin 2024; source: BNS.

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

En milliers de km



État: fin 2024; source: BNS.

Pour calculer ses émissions de GES, la Banque nationale recourt à la norme VfU, qui est destinée à mesurer la performance écologique des prestataires de services financiers dans l'exercice de leurs activités opérationnelles. Les émissions annuelles, en termes absolus en tonnes d'équivalent CO₂, sont utilisées comme chiffre repère.

Émissions de GES résultant des activités opérationnelles par scopes

Conformément au Protocole des gaz à effet de serre, la Banque nationale classe en outre les émissions résultant de ses activités opérationnelles en trois périmètres d'application (*scopes*): les émissions directes (*scope 1*), les émissions indirectes résultant de l'approvisionnement en énergie (*scope 2*) et les autres émissions indirectes (*scope 3*).

Les émissions directes de GES (*scope 1*) résultent de la production de chaleur au moyen de combustibles fossiles dans les locaux de la BNS et dans ceux de ses fondations, mais aussi des pertes de frigorigènes et des tests réalisés sur les installations auxiliaires d'alimentation. En outre, les trajets effectués dans le cadre de l'activité opérationnelle ainsi que le transport de numéraire donnent eux aussi lieu à des émissions du *scope 1*.

Les émissions indirectes de GES (*scope 2*) dues à l'approvisionnement en énergie regroupent les émissions attribuables à la production – par les différents fournisseurs – d'électricité et de chaleur à distance destinés aux centres de calcul ainsi qu'aux locaux de la BNS et à ceux des fondations.

Les autres émissions indirectes de GES (*scope 3*) comprennent les émissions survenant dans les locaux loués par la BNS et celles intervenant en amont et en aval de la fabrication des billets de banque ainsi que de la production d'énergie et de carburant, de la fabrication de papier, du traitement des eaux, des déplacements professionnels ainsi que de l'élimination des déchets résultant des activités opérationnelles et des billets de banque.

Les émissions de GES des *scopes 1 et 2* relèvent directement de la sphère d'influence de la BNS. Les développements observés dans ces catégories d'émissions sont donc présentés de manière groupée.

Scopes 1 et 2

Depuis 2017, les émissions de GES des *scopes 1 et 2* ont diminué de 72,4%. Cela résulte, d'une part, des mesures de substitution mises en œuvre telles que le remplacement des installations au mazout du Centre Hasli, le passage du gaz au biogaz ainsi que l'achat exclusif d'électricité renouvelable. D'autre part, les besoins énergétiques ont aussi diminué par rapport à l'année de référence 2017 (-13,1%), et les pertes de frigorigènes ont baissé malgré l'incident précité.

Émissions de GES résultant
des activités opérationnelles,
scope 3

Durant l'année sous revue, les émissions de GES des *scopes* 1 et 2 se sont établies à 252 tonnes d'équivalent CO₂ (+21,6%). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des pertes de frigorigènes. En revanche, les émissions de GES provenant des véhicules ont diminué (-7,8%).

La Banque nationale ne peut exercer qu'une influence indirecte sur l'évolution des émissions de GES résultant des activités opérationnelles du *scope* 3. Pour la collecte de données d'émissions, la BNS se concentre sur les émissions qui constituent, dans sa perspective, des catégories majeures, conformément au Protocole des gaz à effet de serre. Deux d'entre elles sont particulièrement importantes. La fabrication des billets de banque constitue la principale catégorie. Les émissions de GES qui en résultent ont été calculées dans le cadre de l'écobilan de la 9^e série de billets publié en 2022. Le volume annuel moyen de coupures suisses fabriquées en constitue la valeur de référence: quelque 80 millions de billets. Comme il s'agit du volume moyen produit annuellement, les émissions de GES comptabilisées restent stables. L'étude téléchargeable figure sur le site de la BNS. La seconde catégorie est constituée par les trajets en avion.

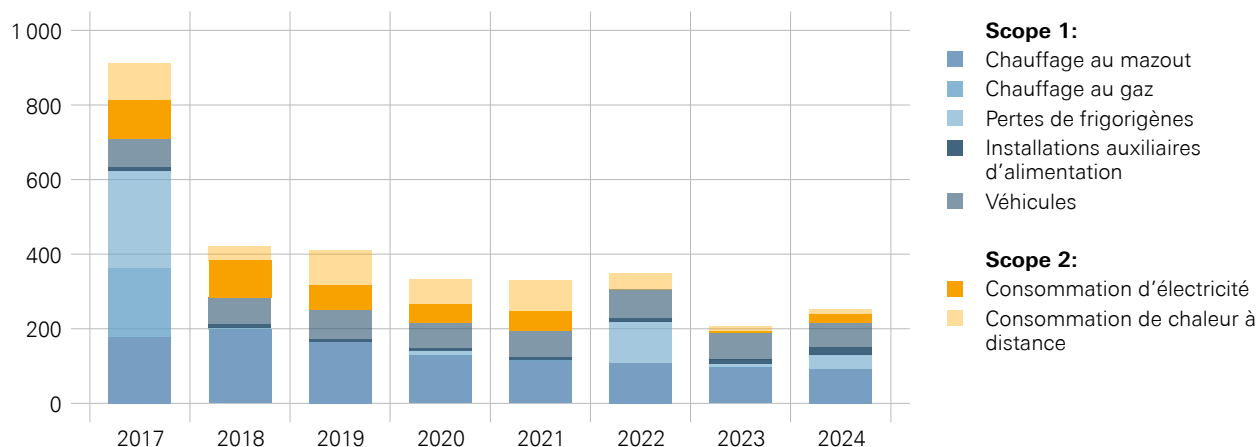
Depuis 2017, les émissions de GES du *scope* 3 ont diminué de 1,5% pour s'établir à 3 265 tonnes. Les domaines affichant une forte réduction des émissions sont les trajets en train (-56,2%), le traitement des déchets (-75,9%) et la production de moyens d'exploitation (-76,9%) alors que les trajets en avion ont enregistré une hausse de 24,8%.

5.3.2 STRATÉGIE ET GESTION DES RISQUES AU NIVEAU OPÉRATIONNEL

La présente section expose les risques et opportunités liés au climat à prendre en compte d'un point de vue opérationnel. Elle présente ensuite les objectifs poursuivis par la BNS pour remédier à ces risques, dans le cadre de la stratégie climatique mise en œuvre au niveau opérationnel. Enfin, elle décrit sur cette base le plan de transition que la BNS entend mettre en œuvre afin de traiter les émissions de GES résultant des activités opérationnelles.

ÉMISSIONS DE GES, ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (SCOPES 1 ET 2)

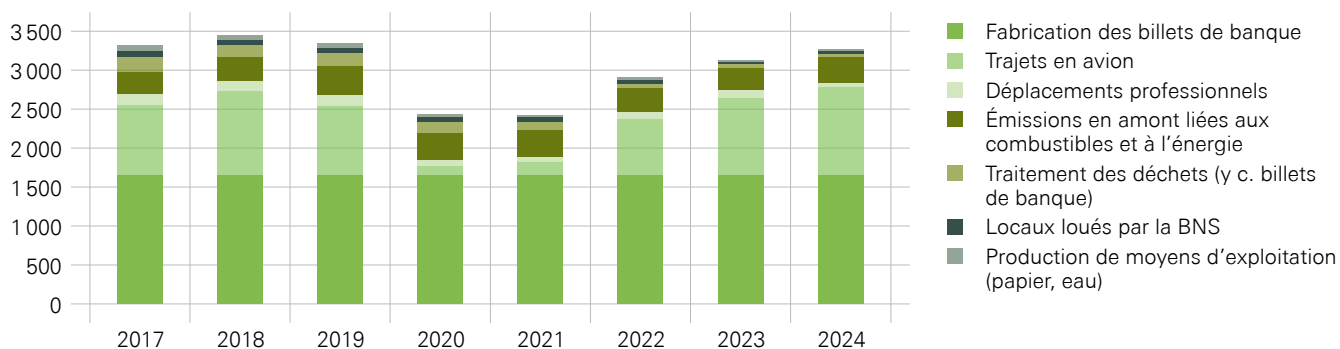
En tonnes d'équivalent CO₂



État: fin 2024; source: BNS.

ÉMISSIONS DE GES, SCOPE 3, ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

En tonnes d'équivalent CO₂



Par rapport aux données figurant dans le *Rapport de durabilité 2023*, celles représentées pour les émissions de GES de la catégorie *Trajets en avion* ont été adaptées sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes (adaptation de l'indice de forçage radiatif, facteur RFI, qui décrit l'effet de serre accru des émissions résultant des trajets en avion à haute altitude).

État: fin 2024; source: BNS.

Risques et opportunités climatiques des activités opérationnelles

Il n'y a actuellement aucun risque climatique connu susceptible d'affecter de manière substantielle les activités opérationnelles de la BNS. À court terme, des opportunités se présentent au niveau opérationnel du fait de la convention d'objectifs signée avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), dont la Banque nationale est membre depuis 1999. En souscrivant à la déclaration d'adhésion et à la convention d'objectifs, la BNS s'est engagée à réduire activement les émissions de GES résultant de ses activités opérationnelles et à optimiser son efficacité énergétique. Pour ce faire, elle a élaboré un catalogue de mesures, conjointement avec l'AEnEC. Si les objectifs y figurant sont atteints, il sera possible de bénéficier d'une réduction de prix d'achat de l'électricité consommée. La souscription à la convention d'objectifs est renouvelée tous les dix ans et reconnue par la Confédération et par les cantons. En 2022, la BNS a en outre adhéré à l'Alliance pour les économies d'énergie de la Confédération. Cette institution regroupe des organismes soutenant les efforts destinés à garantir l'approvisionnement hivernal. Dans ce but, ces organismes prennent volontairement des dispositions pour utiliser l'énergie de manière plus efficace et plus économe.

Stratégie climatique au niveau opérationnel

La Banque nationale applique depuis 1989 des mesures de protection environnementale. Une politique prospective de maintenance des bâtiments de la BNS en constitue le principal levier. Durant les premières années, c'est l'optimisation de l'efficacité énergétique qui en a constitué l'axe prioritaire. Depuis la mise en place d'une écogestion systématique en 1996, il est possible de montrer en détail l'impact écologique du fonctionnement de la Banque tout en identifiant des possibilités d'amélioration.

La stratégie climatique applicable au niveau opérationnel est axée sur la réduction continue des émissions de GES. Elle comprend quatre paliers: d'abord éviter les émissions de GES, puis les réduire et les remplacer grâce à l'utilisation de sources énergétiques peu génératrices d'émissions, avant de les compenser en soutenant des projets de protection du climat à hauteur des émissions inévitables.

Dans le but d'éviter les émissions (premier palier), la consommation d'énergie des diverses installations techniques et les réglages de celles-ci sont régulièrement contrôlés. Cela permet de prendre les mesures de correction et d'optimisation qui s'imposent. De plus, les collaboratrices et collaborateurs sont encouragés à adopter un comportement écocitoyen.

En vue de réduire les émissions de GES, une attention particulière est accordée, lors des investissements, à la réduction de la consommation de ressources et à l'augmentation de l'efficacité énergétique. Des mesures techniques sont également mises en œuvre, en particulier lors des rénovations de bâtiments. L'utilisation de l'eau du lac de Zurich à des fins d'abaissement de la température en constitue un exemple.

Afin de remplacer l'énergie fossile qu'est le gaz naturel, la Banque nationale lui a substitué des sources d'énergie renouvelable. Depuis 2018, elle couvre ainsi l'ensemble de la consommation en gaz des sites de Zurich par du biogaz. Depuis 2009, la plupart des sites de la BNS en Suisse couvrent leur consommation d'électricité par du courant écologique issu de l'énergie hydraulique et solaire.

Des projets de protection du climat sont soutenus au titre des émissions inévitables résultant des activités opérationnelles. La BNS recourt pour ce faire à des certificats de projets qui satisfont à la norme Gold Standard. Mise en place par la fondation éponyme, cette norme est reconnue au niveau international.

Sur la base de sa stratégie climatique, la Banque nationale a développé un plan de transition au sens des prescriptions du CO révisé. Ce plan montre comment systématiquement réduire à zéro les émissions nettes de GES résultant des activités opérationnelles. Il s'articule essentiellement autour des catégories d'émissions sur lesquelles la BNS peut exercer une influence directe. Il se fonde sur les objectifs climatiques de la Suisse et les normes internationales. Concrètement, il s'agit de réduire d'ici 2030 les émissions de GES des *scopes* 1 et 2 d'au moins 50% par rapport à l'année de référence 2017, et de réduire à zéro les émissions nettes d'ici 2050 au plus tard.

Plan opérationnel
de transition

Le choix de 2017 comme point de repère se justifie par le fait qu'il s'agit de l'année la plus récente où la consommation d'énergie et de fournitures d'exploitation est représentative, compte tenu du portefeuille de bâtiments de la BNS. Les émissions de GES des années 2018 à 2022 étaient en effet fortement marquées par de vastes travaux de transformation menés sur le site de Berne ainsi que par la pandémie.

Pour ce qui est des émissions de GES résultant des activités opérationnelles du *scope* 3, la catégorie d'émissions des trajets en avion se prête à la fixation d'objectifs. Du fait de sa proportion relativement importante, cette catégorie permet en effet à la BNS d'exercer une influence indirecte sur ces émissions. Par conséquent, les émissions de GES du *scope* 3 résultant des trajets en avion doivent être réduites d'au moins 50% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2017. La BNS décidera ultérieurement s'il y a lieu de fixer des objectifs au-delà de 2030 dans cette catégorie. Entre 2031 et 2050, les compagnies aériennes seront elles-mêmes contraintes de mettre en place des plans de transition, conformément aux dispositions du programme CORSIA (Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation).

La fabrication des billets de banque génère encore davantage d'émissions de GES que les trajets en avion. À l'heure actuelle, les possibilités d'influer sur les émissions et de mesurer annuellement les progrès réalisés y sont toutefois moindres. Pour la BNS, les possibilités se présentent principalement lors du développement de nouvelles séries de billets de banque. Par rapport à la 8^e série, la 9^e série a ainsi permis de réduire significativement l'impact sur l'environnement et le climat pour de nombreuses étapes du cycle de vie des coupures. C'est ce qui ressort de l'écobilan de la 9^e série, publié en 2022. La préservation de l'environnement reste un critère important, à côté des exigences élevées en termes de protection contre les contrefaçons et de qualité du produit.

Les autres catégories du *scope 3* génèrent relativement peu d'émissions. De ce fait, elles revêtent une importance moindre pour la fixation des objectifs.

5.3.3 CHIFFRES REPÈRES ET OBJECTIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSITION

La présente section expose les mesures concrètes et les indicateurs permettant d'atteindre les objectifs du plan de transition et de mesurer leur avancement.

Réduction des émissions de GES résultant des scopes 1 et 2

Une combinaison de mesures climatiques doit permettre de réaliser les objectifs du plan de transition, à savoir réduire d'ici 2030 les émissions des *scopes 1* et *2* d'au moins 50% par rapport à l'année de référence 2017, et réduire à zéro les émissions nettes d'ici 2050 au plus tard. Les mesures se répartissent sur les périodes de mise en œuvre 2017-2030 et 2031-2050. Centrées sur des améliorations techniques, elles intègrent des réductions d'émissions substantielles.

Partiellement mises en œuvre depuis 2017, les mesures à réaliser d'ici 2030 comprennent, pour le chauffage, le remplacement des installations existantes au mazout ainsi que le passage du gaz au biogaz. L'ensemble de l'approvisionnement en électricité devra aussi être respectueux du climat. La production propre d'énergie solaire devra en outre être accrue sur les sites appropriés. Il est également prévu de recourir, pour les bâtiments raccordés au réseau de chaleur à distance, à des produits énergétiques écologiques.

Les mesures relatives à l'électrification des véhicules de la BNS et au remplacement des frigorigènes portant atteinte au climat sont en cours de mise en œuvre. Elles ne seront toutefois achevées qu'après 2030. Pour ce qui est de l'électrification des véhicules, la BNS fait face à un défi découlant de l'utilisation de véhicules spéciaux lors du transport de numéraire. À court terme, il sera vraisemblablement impossible de disposer, pour ces derniers, de moteurs électriques.

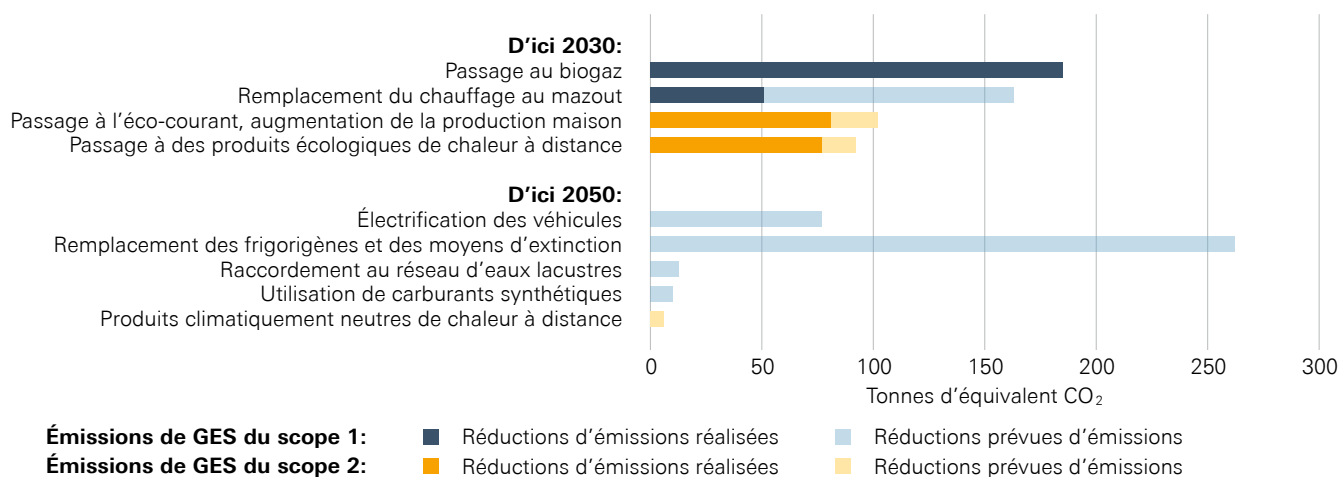
Entre 2031 et 2050 au plus tard, le fonctionnement des installations auxiliaires d'alimentation devra recourir à des carburants synthétiques respectueux du climat. Quant aux locaux des sites de Zurich qui ne sont pas déjà chauffés ou refroidis à l'eau du lac, ils seront raccordés au réseau des eaux lacustres (Seewasserverbund). Cela permettra de remplacer les chauffages au mazout et au gaz restants. Sachant qu'il s'agit d'une échéance à long terme, la BNS n'a toutefois qu'une faible influence sur la faisabilité de ces mesures, qui dépendra des développements technologiques et de l'avancement de projets d'envergure menés par des tiers.

Plusieurs projets ont été mis en œuvre en 2024 dans le cadre des mesures climatiques relatives aux objectifs du plan de transition. Ces projets ont pour but de réduire d'ici 2050 les émissions des *scopes* 1 et 2. Ainsi, le bâtiment situé Place fédérale 1 à Berne s'est converti, pour son approvisionnement en chaleur, au chauffage urbain écologique. À Zurich, le système de réfrigération commercial dans le bâtiment du Metropol est passé à un réfrigérant davantage respectueux du climat. Une nouvelle installation auxiliaire d'alimentation, qui pourra recourir à des carburants synthétiques renouvelables, a par ailleurs été mise en service. Enfin, le Centre Hasli s'est doté d'une installation photovoltaïque durant l'année sous revue.

Projets mis en œuvre durant l'année sous revue

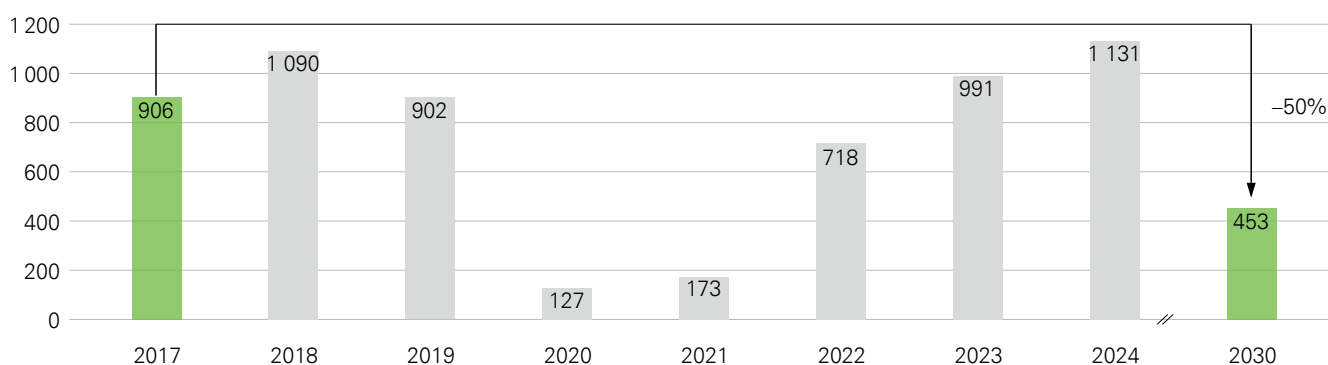
Par ailleurs, des mesures d'efficacité énergétique ont été mises en œuvre afin de réduire la consommation d'électricité. On peut citer à titre d'exemples la rénovation et l'optimisation d'une installation de ventilation au Metropol et les réglages en cours des éclairages LED dans deux bâtiments du siège de Zurich.

CONTRIBUTION DES MESURES AUX RÉDUCTIONS PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2017



ÉMISSIONS DE GES RÉSULTANT DES TRAJETS EN AVION: ÉVOLUTION ET OBJECTIFS

En tonnes d'équivalent CO₂



Par rapport aux données figurant dans le *Rapport de durabilité 2023*, celles représentées pour les émissions de GES ont été adaptées sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes (adaptation de l'indice de forçage radiatif, facteur RFI, qui décrit l'effet de serre accru des émissions résultant des trajets en avion à haute altitude).

État: fin 2024; source: BNS.

Pour ce qui est de la réduction d'ici 2030 des émissions du *scope 3* résultant des trajets en avion, une combinaison de mesures va être mise en œuvre à partir de 2025. Cela implique d'informer les collaboratrices et collaborateurs, d'instaurer des dispositions incitatives, de privilégier des compagnies aériennes qui font des efforts pour réduire leurs émissions de GES et d'opter pour des billets d'avion recourant pour partie à un carburant durable, c'est-à-dire du kérosène issu de matières premières non fossiles. L'évolution de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs font l'objet d'un contrôle annuel et les mesures sont adaptées en conséquence.

Réduction des émissions de GES du *scope 3* résultant des trajets en avion

5.4 PLACEMENTS ET CLIMAT

5.4.1 STRATÉGIE ET GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la Banque nationale est subordonnée à la conduite de la politique monétaire. Elle doit garantir que la BNS dispose à tout moment de la marge de manœuvre nécessaire à cette dernière. Elle doit également permettre le maintien de la valeur réelle à long terme des réserves de devises. Pour atteindre ces objectifs, l'approche de placement vise un degré élevé de liquidité et une grande diversification. Le mandat de la Banque nationale ne prévoit pas qu'elle mène de politique structurelle. Par conséquent, la BNS ne peut pas utiliser sa politique de placement à des fins politiques ou sociétales. Il n'est donc pas question, par exemple, que ses placements servent à la mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions de GES. En poursuivant d'autres buts que celui qui découle de son mandat – à savoir assurer la stabilité des prix –, la BNS pourrait en outre être confrontée à des conflits d'objectifs.

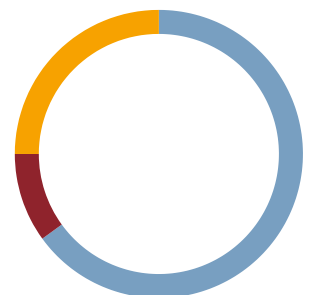
Principes de la politique de placement

Les réserves de devises représentent environ 90% des réserves monétaires de la BNS. Fin 2024, elles s'établissaient à 731 milliards de francs. Ces réserves se composent essentiellement d'obligations (75%) et d'actions (25%). Le portefeuille obligataire comprend avant tout des obligations d'État liquides. Il comporte aussi, pour environ 10%, d'autres titres de créance tels que des obligations d'entreprises, d'établissements paraétatiques, d'organisations supranationales et de collectivités locales. Il s'agit d'obligations de qualité élevée (notées *investment grade*) et bien diversifiées. En ce qui concerne les actions, la BNS vise une large couverture du marché mondial. Elle les gère de manière passive et conformément aux règles fixées, sur la base d'un indice de référence stratégique (*benchmark*) qui combine différents indices boursiers sur plusieurs marchés et dans différentes monnaies. Le portefeuille d'actions de la BNS reflète la quasi-totalité de l'évolution du portefeuille mondial.

Structure des portefeuilles

STRUCTURE DES RÉSERVES DE DEVISES

En %



— Obligations d'État **65%**
 — Autres obligations **10%**
 — Actions **25%**

Total: 731 milliards de francs
 État: fin 2024; source: BNS.

**Risques et opportunités
liés au climat**

Pour les entreprises et les émetteurs publics dont la BNS détient des titres, le changement climatique peut être synonyme de risques de transition et de risques physiques, mais aussi d'opportunités à exploiter. La situation financière des émetteurs et, de ce fait, la valeur des placements de la BNS, pourraient s'en trouver modifiées à court ou moyen terme. La recherche sur les répercussions des risques climatiques ne cesse d'évoluer. La BNS suit de près ces travaux et en étudie les conclusions. À cet effet, elle entretient des contacts réguliers avec le milieu universitaire et avec d'autres banques centrales.

**Pilotage des risques
climatiques des placements**

La stratégie de la Banque nationale en termes de pilotage des risques consiste, entre autres, à diversifier largement ses placements. La BNS s'assure ainsi que ses placements en actions et en obligations d'entreprises sont exposés aux divers risques à peu près dans la même mesure que l'ensemble des entreprises dans le monde, et qu'ils reflètent les changements structurels de l'économie mondiale. Le pilotage des risques de crédit repose, entre autres, sur les notes attribuées par diverses agences de notation. Ces notes intègrent l'ensemble des risques significatifs et mesurables sur le plan financier. Les obligations comprises dans les réserves de devises sont bien notées. Du point de vue des placements, les risques climatiques ne se distinguent pas fondamentalement des autres risques financiers. Le pilotage des risques de marché et de crédit comprend donc aussi les risques climatiques.

5.4.2 INDICATEURS

Pour pouvoir évaluer les risques que le changement climatique implique pour ses placements, la BNS détermine d'abord l'exposition de ses portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises aux secteurs sensibles au changement climatique. Ensuite, elle soumet les actions, les obligations d'entreprises et les emprunts d'État à des tests de résistance au changement climatique fondés sur des scénarios. Ce faisant, elle évalue la manière dont les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique, ainsi que les opportunités qu'il présente, peuvent influencer sur son portefeuille. En outre, elle calcule divers indicateurs d'émissions pour ses portefeuilles conformément aux recommandations du GIFCC.

Calcul des indicateurs d'émissions: l'approche de la BNS

Recommandations du GIFCC

Les recommandations du GIFCC pour le secteur financier et les détenteurs de placements requièrent une publication des émissions totales financées de GES (*total carbon emissions, TCE*) ainsi que de l'intensité carbone moyenne pondérée (*weighted average carbon intensity, WACI*). La publication d'autres indicateurs d'émissions tels que l'empreinte carbone (EC) est également recommandée. Concrètement, le calcul de ces indicateurs s'appuie sur la norme développée par le Partenariat pour la comptabilisation financière du carbone (Partnership for Carbon Accounting Financials, PCAF) à l'intention du secteur financier.

L'approche de la BNS

La BNS calcule plusieurs indicateurs d'émissions pour les principales catégories de placements de ses réserves de devises. Les informations publiées concernent essentiellement les catégories de placements pour lesquelles il existe à ce jour des indicateurs fondés sur des méthodes de calcul bien établies, ainsi qu'une norme de marché.

Les actions et les obligations d'entreprises donnent lieu au calcul de trois indicateurs: le TCE, l'EC et le WACI. Le TCE correspond au total des émissions des entreprises en fonction des actions ou obligations détenues par la BNS, où i représente chaque entreprise et N , l'ensemble des entreprises du portefeuille:

$$TCE: \sum_i^N \frac{\text{valeur actuelle des placements}_i}{EVIC_i} \times \text{émissions}_i$$

La *valeur actuelle des placements* renvoie à la valeur de marché des placements concernés en dollars des États-Unis à la date de référence, et l'EVIC (*entreprise value including cash*) désigne la dernière valeur disponible de l'entreprise en fin d'exercice, trésorerie en dollars des États-Unis comprise. La valeur de l'entreprise correspond à la somme de la capitalisation boursière, des actions préférentielles, des participations minoritaires et de la dette totale. Par *émissions*, on entend les dernières émissions de GES des *scopes* 1 et 2 déclarées ou estimées par entreprise. L'indicateur TCE est exprimé en tonnes d'équivalent CO₂.

Pour rapporter le TCE à la taille du portefeuille de la BNS, on comptabilise aussi l'EC. L'indicateur relatif qui en résulte reflète l'ensemble des émissions financées du portefeuille, normalisées au moyen de la valeur de marché de ce dernier:

$$EC: \frac{\sum_i^N \frac{\text{valeur actuelle des placements}_i}{EVIC_i} \times \text{émissions}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}}$$

La *valeur actuelle du portefeuille* renvoie à la valeur de marché du portefeuille par catégorie de placements à la date de référence. L'EC est exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars des États-Unis de valeur de portefeuille.

L'indicateur WACI reflète l'intensité des émissions de GES des titres d'entreprises inclus dans le portefeuille de placements. Son calcul consiste à normaliser les émissions totales au moyen du chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille:

$$WACI: \sum_i^N \frac{\text{valeur actuelle des placements}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'émetteur}_i}$$

Le *chiffre d'affaires de l'émetteur* est le dernier chiffre d'affaires disponible pour l'entreprise concernée. Le WACI des actions et des obligations d'entreprises est exprimé en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars des États-Unis de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les obligations d'État, la BNS ne publie que le WACI car la méthode de calcul des indicateurs TCE et EC présente des failles. Ainsi, dans le cadre de la méthode de calcul faisant appel à la normalisation par la dette publique, l'ensemble des émissions de GES d'un pays est attribué aux détenteurs de ses obligations. Dans le cadre de la méthode de calcul faisant appel à la normalisation au moyen du produit intérieur brut (PIB) en parité de pouvoir d'achat (PPA), les émissions d'un pays calculées de manière agrégée dépendent du niveau d'endettement de ce dernier.

Il existe en revanche une norme de calcul reconnue par le marché pour le WACI. À cet effet, l'ensemble des émissions d'un État est normalisé au moyen du PIB PPA de l'État en question:

$$WACI: \sum_i^N \frac{\text{valeur actuelle des placements}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions}_i}{\text{PIB PPA}_i}$$

Les *émissions* renvoient à l'ensemble des émissions de GES produites à l'intérieur du pays concerné. Le *PIB PPA* désigne la valeur du PIB corrigé du pouvoir d'achat. Le WACI des emprunts d'État est exprimé en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars des États-Unis de PIB PPA.

Les indicateurs d'émissions couvrent les actions, les obligations d'entreprises et les obligations d'État dans lesquelles les réserves de devises de la BNS sont placées. Les placements faisant l'objet d'une gestion externe sont également pris en compte. Ce n'est en revanche pas le cas des dérivés, des pensions de titres, des liquidités et des portefeuilles non liés aux réserves de devises. Les titres de collectivités locales, d'émetteurs supranationaux et d'organismes gouvernementaux ne sont pas couverts car il n'existe pas à ce jour de norme établie sur leur marché en matière d'indicateurs d'émissions les concernant.

Types de placements
couverts par des indicateurs
d'émissions

Le Protocole des gaz à effet de serre classe en trois catégories (*scopes*) les émissions de GES des entreprises du portefeuille qui sont nécessaires au calcul des indicateurs d'émissions. Le *scope 1* comprend les émissions directes des entreprises; le *scope 2* englobe les émissions indirectes liées à l'approvisionnement en énergie; le *scope 3* couvre les autres émissions indirectes. À ce jour, la couverture des émissions du *scope 3* pour les entreprises du portefeuille est limitée, et la qualité des données insuffisante. Une grande partie de ces informations reposent sur des estimations fournies par des tiers ainsi que sur des indications communiquées spontanément par les entreprises et insuffisamment vérifiables. Dans ce contexte, la BNS calcule les indicateurs d'émissions des actions et obligations qu'elle détient en fonction des données des *scopes 1* et *2* pour les entreprises concernées.

Émissions prises en compte
dans le calcul des indicateurs

Remarques sur les
indicateurs d'émissions
des placements

En ce qui concerne les obligations d'État, une distinction est établie entre les émissions liées à la production et celles liées à la consommation. Pour les secondes, les données disponibles sont aujourd'hui limitées. En conséquence, le calcul des indicateurs s'appuie sur les émissions liées à la production. L'analyse des émissions d'un État liées à la production pose un problème de double comptage au sein d'un portefeuille incluant d'autres catégories de placements, car les émissions d'une entreprise sont alors attribuées à la fois aux actions ou obligations de ladite entreprise, et aux obligations d'État. La BNS suit donc la recommandation de la norme du PCAF et répartit les émissions du portefeuille selon les catégories de placements.

Plusieurs points méritent une attention particulière lors de l'interprétation des indicateurs d'émissions et de leur variation. Les informations relatives aux émissions reposent en partie sur des estimations produites par les fournisseurs de données. Par ailleurs, les indicateurs d'émissions ne sont pas seulement fonction des émissions elles-mêmes, mais aussi des *scopes* pris en compte pour les GES et d'une série d'autres facteurs, tels que le degré de couverture ainsi que la date de mise à jour des données, les informations bilancielle des entreprises et les chiffres concernant le PIB des pays concernés. Il peut donc être difficile de comparer les indicateurs d'émissions de différents acteurs dans la durée.

Les indicateurs d'émissions mentionnés sont de nature rétrospective. Ils sont calculés sur la base d'émissions passées et ne préjugent donc pas des émissions futures des entreprises ou des États concernés, ni de la capacité de ces entreprises ou de ces États à réussir leur transition vers un modèle qui sera moins producteur d'émissions.

Le montant des réserves de devises de la BNS est déterminé par les besoins de la politique monétaire, et varie aussi selon les fluctuations des prix des actions et des cours de change. Ainsi, ces réserves ont diminué en 2023 à la suite de ventes de devises, avant de s'accroître à nouveau en 2024 sous l'effet des gains réalisés. Comme le niveau du TCE dépend directement de la taille du portefeuille, le TCE en termes absolus ne se prête pas à une comparaison parlante entre différents acteurs.

L'EC et le WACI, en revanche, sont des indicateurs d'émissions relatifs qui ne dépendent pas de la taille du portefeuille. Dans leur cas, des comparaisons avec d'autres acteurs ou des indices de référence sont donc possibles au sein d'une même catégorie de placements.

Comme l'approche de la BNS consiste en une large couverture du marché pour ses placements en actions et – dans une moindre mesure –, pour les obligations d'entreprises, le niveau des indicateurs d'émissions relatifs de ses portefeuilles correspond à peu près à celui des portefeuilles mondiaux. Dans la durée, les indicateurs sont susceptibles de connaître des variations plus marquées à l'occasion de changements structurels liés par exemple à l'adoption de nouvelles technologies ou à l'utilisation de nouvelles sources d'énergie. De telles mutations de l'économie mondiale se reflètent aussi dans les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises de la BNS. Sur le long terme, l'intensité carbone des portefeuilles de la BNS a évolué à peu près au même rythme que celle d'un portefeuille mondial; il devrait en aller de même à l'avenir.

Le calcul des indicateurs d'émissions relatifs pour les différentes catégories de placements des réserves de devises produit des valeurs comparables à celles de portefeuilles équivalents d'autres acteurs internationaux.

En ce qui concerne les indicateurs WACI des obligations d'État, une comparaison avec les WACI d'autres catégories de placements n'est pas possible. D'une part, les émissions de GES prises en compte ne sont pas définies de la même manière; d'autre part, les modalités de normalisation entrant dans le calcul de l'indicateur sont différentes.

INDICATEURS D'ÉMISSIONS POUR LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS D'ENTREPRISES¹

	Valeur	2023 Degré de couverture des données en % de la valeur de marché du portefeuille	Valeur	2024 Degré de couverture des données en % de la valeur de marché du portefeuille
Placements des réserves de devises de la BNS en actions				
TCE (en t éq.-CO ₂ ³)	10213558	99,8%	8411080	99,6%
EC (en t éq.-CO ₂ /million USD chiffre d'affaires ⁴)	53	99,8%	42	99,6%
WACI (en t éq.-CO ₂ /million USD chiffre d'affaires ⁵)	120	99,8%	111	99,7%
Placements des réserves de devises de la BNS en obligations d'entreprises²				
TCE (en t éq.-CO ₂ ³)	1964231	76,7%	2590873	89,3%
EC (en t éq.-CO ₂ /million USD chiffre d'affaires ⁴)	50	76,7%	57	89,3%
WACI (en t éq.-CO ₂ /million USD chiffre d'affaires ⁵)	144	93,9%	151	90,7%

1 Les indicateurs TCE, EC et WACI pour les actions et les obligations d'entreprises dans lesquelles les réserves de devises sont placées ont fait l'objet d'une vérification indépendante par KPMG SA en vue de l'obtention d'une assurance limitée (voir Rapport d'audit indépendant). Pour le calcul des indicateurs, la BNS utilise les données de la société MSCI (données sur les émissions, EVIC et chiffre d'affaires des entreprises).

2 Les obligations d'entreprises comprennent aussi les obligations sécurisées.

3 t éq.-CO₂: émissions de GES en tonnes d'équivalent CO₂.

4 Par million de dollars des États-Unis de valeur de portefeuille.

5 Par million de dollars des États-Unis de chiffre d'affaires.

INDICATEUR D'ÉMISSIONS POUR LES OBLIGATIONS D'ÉTAT¹

	2023		2024
Valeur	Degré de couverture des données en % de la valeur de marché du portefeuille	Valeur	Degré de couverture des données en % de la valeur de marché du portefeuille

Placements des réserves de devises de la BNS en obligations d'État

WACI

(en t éq.-CO₂²/million USD
de PIB ajusté³)

184	100%	155	100%
------------	-------------	------------	-------------

- 1 L'indicateur WACI des obligations d'État dans lesquelles les réserves de devises sont placées a fait l'objet d'une vérification indépendante par KPMG SA en vue de l'obtention d'une assurance limitée (voir Rapport d'audit indépendant). Pour le calcul des indicateurs, la BNS utilise les données de MSCI (émissions) et de la Banque mondiale (PIB PPA, dollars des États-Unis internationaux courants; <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.PP.CD>; CC BY-4.0; chiffres d'origine sans modification).
- 2 t éq.-CO₂: émissions de GES d'un pays en tonnes d'équivalent CO₂ hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF).
- 3 Par million de dollars des États-Unis de PIB en parité de pouvoir d'achat.

5.5 COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR LES RISQUES CLIMATIQUES

Dans le cadre de son mandat, la Banque nationale participe aux échanges internationaux sur les risques financiers liés au climat et fait partie de divers comités actifs dans ce domaine, tels que le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS), le volet financier du G20, le Conseil de stabilité financière (CSF) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). L'objectif de la BNS est avant tout de soutenir des approches globales et ciblées pour la gestion des risques climatiques, d'échanger des expériences et de développer continuellement ses connaissances.

Axes thématiques prioritaires

Dans ses analyses macroéconomiques, la Banque nationale prend en compte la dimension climatique afin d'être mieux à même d'évaluer les effets des risques qui en découlent sur certaines variables (comme les prix, les taux d'intérêt ou le PIB) jouant un rôle majeur pour l'accomplissement de son mandat. À cette fin, la BNS participe activement aux groupes de travail Scenario Design and Analysis et Monetary Policy du NGFS. Ceux-ci analysent les effets du changement climatique ainsi que de la politique y afférente en vue de déterminer leur incidence sur l'économie et la politique monétaire. Leurs travaux incluent un projet lancé par la BNS, conjointement avec le Fonds monétaire international (FMI). Ce projet vise à examiner les effets macroéconomiques des mesures de protection du climat prises à l'échelle mondiale afin d'en déterminer les implications possibles pour la politique monétaire.

Dans le cadre de sa tâche légale consistant à contribuer à la stabilité financière, la Banque nationale collabore en outre étroitement, avec la FINMA et le Département fédéral des finances (DFF), aux travaux de gestion des risques climatiques qui sont menés à l'échelle internationale. Ces activités se déroulent au sein d'instances comme le CBCB, le CSF et le NGFS. Le CBCB cherche avant tout à déterminer comment gérer les risques climatiques au sein du dispositif réglementaire de Bâle en vigueur. Pour ce faire, il est en train d'élaborer des normes de publication sur les risques financiers liés au climat. Au sein du CSF, la BNS participe à l'analyse des répercussions des risques climatiques sur le système financier mondial. Dans le cadre du NGFS, elle prend part aux échanges d'expériences ainsi qu'aux travaux consacrés à l'élaboration de scénarios climatiques. Elle utilise ces derniers afin d'évaluer les risques pour le système bancaire suisse.

En tant que membre du groupe de travail du NGFS Net-Zero for Central Banks, la Banque nationale prend part aux activités concernant les pratiques de placements durables, l'établissement de rapports climatiques et la gouvernance d'entreprise durable. En outre, la BNS et le DFF sont membres du Groupe de travail sur la finance durable (Sustainable Finance Working Group, SFWG) du volet financier du G20.

Dans le cadre du FMI, la Suisse contribue financièrement au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité. Ce fonds permet au FMI d'octroyer des prêts à taux concessionnel sur le long terme. Sa vocation est essentiellement d'aider des pays à faible revenu et vulnérables à relever des défis structurels liés, notamment, au changement climatique. À cet effet, la BNS met à disposition du FMI 500 millions de droits de tirage spéciaux sous forme de prêt.

Contribution au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du FMI

Glossaire et abréviations

AEnEC	Agence de l'énergie pour l'économie
al.	alinéa
art.	article
BHM	Musée d'histoire de Berne
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CAS	<i>certificate of advanced studies</i> (certificat d'études avancées). Ce certificat est obtenu au terme d'un cursus en cours d'emploi
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
CCDI	Centre de compétence de la Diversité et de l'Inclusion
CeParEB	Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques
CO	code des obligations
CO ₂	dioxyde de carbone
CORSIA	Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation
CSF	Conseil de stabilité financière
DFF	Département fédéral des finances
Écobilan	instrument qui permet de calculer l'impact écologique d'un produit en tenant compte de son cycle de vie
Empreinte carbone (EC)	quantité de gaz à effet de serre émise par une activité humaine. Cet indicateur relatif reflète l'ensemble des émissions financées du portefeuille, normalisées au moyen de la valeur de marché de ce dernier
Équivalent CO ₂ (éq.-CO ₂)	impact des gaz à effet de serre sur le climat, exprimé en quantité de CO ₂
EVIC	<i>enterprise value including cash</i>
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FMI	Fonds monétaire international
Gaz à effet de serre (GES)	substances gazeuses qui contribuent à l'effet de serre: dioxyde de carbone (CO ₂ , sert de valeur de référence), méthane (CH ₄), oxyde nitreux (gaz hilarant, N ₂ O), hydrofluorocarbones (HFC), perfluocarures (PFC) ou hydrocarbures perfluorés et hexafluore de soufre (SF ₆)
G20	Groupe des vingt, rassemblant les principaux pays industrialisés et émergents
GIFCC	Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Il publie des recommandations relatives aux rapports sur les questions climatiques
Helvetia III	troisième phase du projet Helvetia lors de laquelle une MNBC dite «de gros» (réservée aux seuls établissements financiers) a été émise à titre pilote

HES	haute école spécialisée
IAASB	International Auditing and Assurance Standards Board
IESBA	International Ethics Standards Board for Accountants
ISQM	norme internationale de gestion de la qualité
kg	kilogramme
km	kilomètre
Label climatique Gold Standard	Le Gold Standard s'appuie sur les règles du protocole de Kyoto pour calculer les économies de CO ₂ qui ont pu être réalisées grâce à des projets. Il préserve en outre la plus-value écologique et sociale des projets concernés
LBN	loi sur la Banque nationale
m ³	mètre cube
MNBC	monnaie numérique de banque centrale
MWh	mégawattheure: unité de mesure de l'énergie; 1 MWh correspond à 1 000 kWh
NGFS	Network for Greening the Financial System (Réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier)
Normes GRI	normes de la Global Reporting Initiative à l'intention des entreprises et d'autres organisations pour l'établissement de rapports de durabilité. Ces normes sont publiées par le Global Sustainability Standards Board
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials (Partenariat pour la comptabilisation financière du carbone), association qui a mis au point une norme pour le secteur financier permettant de calculer des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre
PHZH	Haute école pédagogique de Zurich
PIB	produit intérieur brut
PPA	en parité de pouvoir d'achat
PIB PPA	produit intérieur brut en parité de pouvoir d'achat
Protocole des gaz à effet de serre	norme internationale servant à établir des évaluations des émissions de gaz à effet de serre pour les entreprises, pour d'autres organisations ainsi que pour le secteur public. Cette norme émane du World Business Council for Sustainable Development et du World Resources Institute
RH	ressources humaines
SIK-ESEA	Institut suisse pour l'étude de l'art
SFWG	Sustainable Finance Working Group (Groupe de travail sur la finance durable)

t	tonne
UO	unité d'organisation; élément de la structure organisationnelle de la BNS
UTCATF	utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
TCE	<i>total carbon emissions</i> (émissions totales financées de gaz à effet de serre). Cet indicateur absolu montre le total des émissions de gaz à effet de serre des entreprises en fonction des actions ou obligations d'entreprises détenues
TIC	technologies de l'information et de la communication
VfU	Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten, association pour l'écogestion et la durabilité des établissements financiers, dont le siège se trouve à Francfort-sur-le-Main en Allemagne
WACI	<i>weighted average carbon intensity</i> (intensité carbone moyenne pondérée). Cet indicateur montre l'intensité carbone des titres du portefeuille de placements

DISCLAIMER MSCI

Certain information contained herein (the "Information") is sourced from/copyright of MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, or their affiliates ("MSCI"), or information providers (together the "MSCI Parties") and may have been used to calculate scores, signals, or other indicators. The Information is for internal use only and may not be reproduced or disseminated in whole or part without prior written permission. The Information may not be used for, nor does it constitute, an offer to buy or sell, or a promotion or recommendation of, any security, financial instrument or product, trading strategy, or index, nor should it be taken as an indication or guarantee of any future performance. Some funds may be based on or linked to MSCI indexes, and MSCI may be compensated based on the fund's assets under management or other measures. MSCI has established an information barrier between index research and certain Information. None of the Information in and of itself can be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. The Information is provided "as is" and the user assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the Information. No MSCI Party warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of the Information and each expressly disclaims all express or implied warranties. No MSCI Party shall have any liability for any errors or omissions in connection with any Information herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Rapport de l'auditeur indépendant à la Direction générale de la Banque nationale suisse

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Nous avons soumis à une mission d'assurance limitée les sept indicateurs d'émissions sélectionnés dans les trois classes d'actifs mentionnées ci-dessous conformément à la norme mondiale de comptabilité et de déclaration des gaz à effet de serre «The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions» (ci-après «Informations en matière de durabilité») pour le *Rapport de durabilité 2024* de la Banque nationale suisse (ci-après «BNS»):

- Actions – Total Carbon Emissions, Carbon Footprint, Weighted Average Carbon Intensity;
- Obligations d'entreprise – Total Carbon Emissions, Carbon Footprint, Weighted Average Carbon Intensity;
- Obligations d'État – Weighted Average Carbon Intensity.

Dans le *Rapport de durabilité 2024*, les Informations en matière de durabilité sont présentées dans deux tableaux à la rubrique «Indicateurs d'émissions des placements» de la section 5.4.2 «Indicateurs», aux pages 56 et 57.

La BNS a établi les Informations en matière de durabilité conformément à la norme mondiale de comptabilité et de déclaration des gaz à effet de serre «The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions» développée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (ci-après «critères pour l'établissement de rapports de durabilité»). Par conséquent, les Informations en matière de durabilité doivent être lues et comprises conjointement avec ces critères pour l'établissement de rapports de durabilité.

Sur la base des procédures que nous avons effectuées, décrites ci-dessous au paragraphe «Résumé des travaux effectués pour fonder notre conclusion», et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les Informations en matière de durabilité n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, en conformité avec les critères pour l'établissement de rapports de durabilité.

Objet

Compréhension de la méthode utilisée par la BNS pour la compilation des Informations en matière de durabilité

Conclusion

Notre mission d'assurance ne s'étend pas aux informations relatives à des périodes antérieures ou aux autres informations incluses dans le *Rapport de durabilité 2024*, y compris les images, les fichiers audios ou les vidéos intégrées.

Limites inhérentes à l'établissement des Informations en matière de durabilité

En raison des limites inhérentes à toute structure de contrôle interne, il est possible que des erreurs ou des irrégularités figurant dans les Informations en matière de durabilité ne soient pas identifiées. Notre mission n'est pas conçue pour détecter toutes les faiblesses du contrôle interne relatif à l'élaboration des Informations en matière de durabilité, car la mission n'a pas été réalisée de manière continue tout au long de la période et les procédures d'audit mises en œuvre ont été effectuées sur la base d'échantillons.

Responsabilités de la Direction générale

La Direction générale de la BNS est responsable:

- de sélectionner et de définir des critères appropriés pour l'établissement des Informations en matière de durabilité, en tenant compte de la législation et de la réglementation en vigueur concernant la diffusion de telles informations;
- d'établir des Informations en matière de durabilité conformément aux critères pour l'établissement de rapports de durabilité choisis en interne;
- de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir des contrôles internes sur les informations pertinentes pour la rédaction des Informations en matière de durabilité, de façon à s'assurer que ces informations ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Nos responsabilités consistent à:

- planifier et réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations en matière de durabilité ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs;
- formuler une conclusion indépendante, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus; et
- communiquer notre conclusion indépendante à la Direction générale de la BNS.

Comme nous avons été mandatés pour fournir une conclusion indépendante sur les Informations en matière de durabilité établies par la Direction générale, nous ne sommes pas autorisés à participer à l'établissement des informations en matière de durabilité, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Nous avons effectué une mission d'assurance limitée conformément à la norme internationale de missions d'assurance 3000 (révisée) «Missions d'assurance autres que des audits ou examens limités d'informations financières historiques», publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

Normes appliquées

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences éthiques du code international de déontologie des comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA). Ce code repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

**Indépendance
et contrôle qualité**

Notre société applique la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1, gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes, publiées par l'IAASB. Cette norme exige que notre société conçoive, mette en œuvre et opère un système de gestion de la qualité comprenant des règlements ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des obligations légales et réglementaires applicables.

Notre travail a été effectué par une équipe indépendante et pluridisciplinaire composée d'experts-comptables et d'experts en durabilité. Nous restons les seuls responsables de nos conclusions.

Résumé des travaux effectués
pour fonder notre conclusion

Nous sommes tenus de planifier et d'effectuer nos travaux de manière à pouvoir examiner les domaines dans lesquels nous avons identifié qu'une anomalie significative dans les Informations en matière de durabilité est susceptible de se produire. Le choix des procédures d'audit relève de notre jugement professionnel. Dans la réalisation de notre mission d'assurance limitée sur les Informations en matière de durabilité, nous avons, entre autres, effectué les travaux suivants:

- évaluer la conception et la mise en œuvre des processus et des contrôles internes permettant de calculer les Informations en matière de durabilité;
- interroger les employés responsables de la détermination, de la consolidation et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne relatives aux informations sélectionnées;
- vérifier une sélection de documents internes et externes pour déterminer si le calcul des Informations en matière de durabilité est étayé par des preuves suffisantes.

Lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée, les procédures d'audit réalisées varient dans leur nature et leur calendrier, et sont moins étendues que lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est sensiblement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si nous avions effectué une mission d'assurance raisonnable.

KPMG SA

ERICH SCHÄRLI
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

CORINA WIPFLER
Experte-réviser agréée

Zurich, le 28 février 2025

Éditeur

Banque nationale suisse
CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00

Langues

Français, allemand, italien et anglais

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition

NeidhartSchön AG, Zurich

Copyright

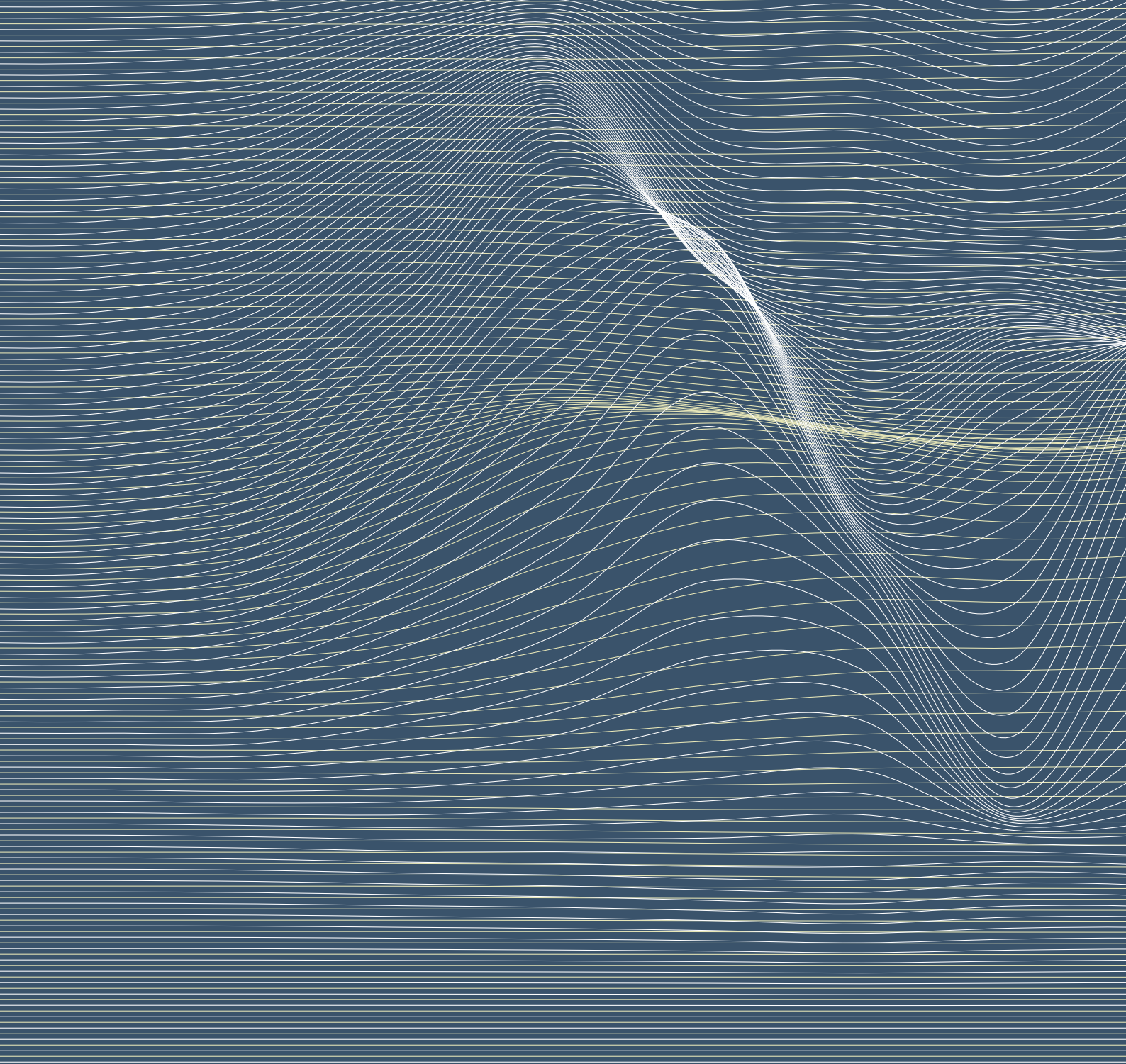
La reproduction et l'utilisation des chiffres
à des fins non commerciales sont autorisées
avec indication de la source.

Dans la mesure où les informations et les
données proviennent manifestement de
sources tierces, il appartient à l'utilisatrice
ou à l'utilisateur de ces informations et
données de respecter d'éventuels droits
d'auteur et de se procurer personnellement,
auprès des sources tierces, les autorisations
en vue de leur utilisation.

Publication

Mars 2025

ISSN 2624-9197 (version électronique)



SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

